

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 11 novembre 1999, à 14 heures
Ramada Inn
295, de la Couronne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CENTRE GÉOSCIENTIFIQUE DU QUÉBEC	2
M. René Lefebvre	
M. Richard Martel	
M. Yves Michaud	
M. Alphonso Rivera	
VILLE DE QUÉBEC	16
Mme Lise Poirier	
M. Jean Lavoie	
Mme Madeleine Paulin	
M. Pierre-André Côté	
FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RIVE-NORD	28
Mme Jacinthe Gagnon	
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC	38
M. Jean-Claude Bolduc	
M. René Gélinas	
M. Pierre Breton	
Reprise de la séance	
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	53
M. Jacques Proulx	
Mme Julie Perreault	
VILLES DE BEAUPORT, BOISCHATEL ET SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	64
M. Jacques Langlois	
M. Pierre Vallée	
M. Michel Lefebvre	
M. Michel Leclerc	
M. LOUIS-H. CAMPAGNA	80
Mme Marlène Cassy	
RÉSEAU ENVIRONNEMENT.....	85
M. Sylvain Laramée	
M. Richard Bergeron	
M. Hubert Demard	
M. Pierre Baril	

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai le plaisir donc d'ouvrir la présente session de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec.

10 Je rappelle que le mandat de notre Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000, que nous sommes trois (3) commissaires, comme vous voyez, madame Gisèle Galichan, monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences ainsi que moi-même.

15 Nous avons fait une première partie de l'audience consacrée à l'information, nous avons fait une première tournée du Québec pour ramasser le plus d'informations possibles sur le dossier et permettre aux gens de poser des questions et de problématiser le dossier dans l'ensemble de ses aspects, et Dieu sait que c'est une question d'une ampleur extraordinaire.

20 Dans la deuxième partie de l'audience, dans laquelle nous sommes, nous faisons une deuxième tournée du Québec, cette fois-là pour recevoir des mémoires donc, des individus, des groupes viennent rappeler à la Commission des choses qui leur semblent essentielles, viennent insister sur un certain nombre de points.

25 Nous avons, aujourd'hui, une journée extraordinairement chargée, beaucoup de mémoires et beaucoup de mémoires très substantiels.

30 Ce que nous essayons de faire, nous vous demandons, on essaie de consacrer à peu près, vingt-cinq-trente (25-30) minutes par intervenant, nous vous demandons de nous dire l'essentiel de vos propos en quelques minutes, cinq-dix (5-10) minutes et après ça la Commission vous posera un certain nombre de questions.

35 Nous avons lu vos mémoires préalablement et je pense que ça donne une meilleure dynamique de communication d'un côté puis en même temps permet de valider ou d'invalider un certain nombre d'hypothèses dans un dossier d'une pareille ampleur.

40 À la fin de la rencontre, il existe dans la procédure un droit dit de rectification qui est un droit qui est offert à toute personne présente dans l'assemblée s'il y avait eu des erreurs de faits dans certains exposés, donc il y a un droit de corriger les faits. Ça n'est pas un droit argumentaire, c'est pas un droit de réfutation, c'est pas un droit d'argument, c'est pas une contre-preuve mais simplement une possibilité de corriger des faits inexacts.

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans plus tarder donc, j'invite, et vous êtes déjà là donc vous savez que vous êtes les premiers sur la liste, le Centre géoscientifique du Québec, s'il vous plaît, à faire sa présentation.

50

Si vous voulez présenter vos collègues et ensuite faire votre présentation.

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

55

Je remercie la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec d'entendre la présentation du mémoire du Centre géoscientifique de Québec.

60

Je suis René Lefebvre, professeur à l'INRS-Géoressources, je suis avec monsieur Richard Martel, professeur à l'INRS-Géoressources, docteur Yves Michaud, chercheur à la Commission géologique du Canada et le docteur Alphonso Rivera qui est hydrogéologue en chef de la Commission géologique du Canada, qui travaille à partir de nos bureaux depuis une semaine et demie (1 ½).

65

Juste un petit rappel côté organisation, le Centre géoscientifique de Québec, c'est le partenariat en fait de l'INRS-Géoressources et du bureau de Québec ou de la division de Québec de la Commission géologique du Canada.

70

Et puis les objectifs de notre mémoire sont d'abord de présenter les principes de la cartographie hydrogéologique régionale; ensuite de souligner l'importance de la cartographie pour permettre l'inventaire des ressources en eaux souterraines; et troisièmement de faire des recommandations au BAPE reliées à la gestion et à la protection des eaux souterraines. Donc notre emphase est spécifiquement sur les eaux souterraines.

75

Ça va prendre une dizaine de minutes pour tracer les grandes lignes de notre mémoire.

D'abord, cette figure définit un peu ce qu'est la cartographie hydrogéologique, puis en fait, le contenu du mémoire même, ça résume un rapport méthodologique que le Centre géoscientifique de Québec est en voie de préparer pour le ministère de l'Environnement, un rapport méthodologique sur comment aborder la cartographie hydrogéologique.

80

La cartographie hydrogéologique, ça a pour but de donner une image complète de la ressource en eau. Mais il y a en fait plusieurs types de cartes hydrogéologiques.

85

Dans l'axe de gauche, on voit les utilisations possibles des cartes hydrogéologiques, ça peut servir à faire l'exploration de la ressource, ça peut servir à faire la planification et le développement de cette ressource-là et finalement, ça peut servir de support à la gestion de la ressource.

Maintenant, il y a également dans l'axe horizontal, en haut, différents niveaux d'information et différents niveaux de sophistication des cartes hydrogéologiques qui peuvent aller de faible à avancé, à élevé, puis nos propres cartes ou nos propres travaux qui ont été conduits sous la coordination de la Commission géologique sont plutôt du niveau assez avancé et ça vise surtout à supporter la planification et la gestion des ressources en eaux souterraines.

Je vais faire une très brève rétrospective de la cartographie hydrogéologique au Québec. Il y a eu des travaux de cartographie qui ont été entrepris dans les années soixante-dix et quatre-vingt par, successivement, par les ministères des Richesses naturelles et de l'Environnement de l'époque, puis dans le cadre de différents programmes provinciaux et fédéraux.

Ces travaux-là, évidemment, ont utilisé les méthodologies disponibles à cette époque-là et par exemple, il y a aucune des cartes hydrogéologiques générées par ces ministères-là qui est présentement sous format numérique ou disponible sous support informatique.

Puis ces travaux-là qui étaient, à bien des niveaux, pionniers puis avant-gardistes, par contre ont permis seulement une couverture relativement ponctuelle du territoire québécois, de sorte que présentement il n'y a pas aucune couverture généralisée de l'information hydrogéologique au Québec.

Puis finalement, présentement, il y a pas et depuis longtemps, en fait depuis les années quatre-vingt, il y a pas de programme de cartographie existant pour faire l'inventaire des ressources en eaux souterraines.

Les travaux qui ont été conduits à l'INRS-Géoressources, à la Commission géologique du Canada, au Centre géoscientifique, ça visait pas à faire une couverture générale de l'ensemble du territoire mais ça visait plutôt à développer des méthodes, des guides et donner des outils pour faire ces travaux-là. Ça visait pas à une couverture de l'ensemble de territoire.

Maintenant, comment ça se fait, la cartographie hydrogéologique. D'abord ce qu'il faut faire, c'est la compilation de l'information existante, en 1, là, illustré sur cette figure-là, et puis il y a toutes sortes d'informations qui proviennent des différents ministères, de sources privées, d'organismes comme l'Hydro-Québec, il y a toutes sortes de sources d'informations qu'il faut compiler d'abord.

Deuxième chose, il faut, dans tous les cas, compléter cette information-là par des travaux de terrain parce qu'il y a toujours des lacunes dans l'information existante.

Il faut, en troisième lieu, faire l'intégration et l'analyse des informations disponibles et finalement après l'intégration, on peut produire différentes cartes hydrogéologiques qui servent aux usages qu'on a mentionnés précédemment.

Je veux porter à votre attention le fait qu'au niveau 3, c'est-à-dire l'intégration d'analyses des données géoscientifiques, au Centre géoscientifique, on a développé une interface qui

permet justement de gérer des bases de données et d'utiliser toutes sortes d'outils informatiques pour faciliter ce travail-là de cartographie.

135

Il y a deux (2) grands types de produits qu'on pourrait classifier de produits cartographiques, c'est pas une figure disponible dans le mémoire, malheureusement, on n'a pas pu tout mettre ce qu'on avait, il y a d'abord des produits qui servent à faire l'inventaire puis à déterminer la disponibilité des ressources en eaux souterraines.

140

Ça, ça s'appuie sur des genres de produits comme les cartes d'épaisseur des dépôts meubles; l'hydrostratigraphie, ce que ça signifie, c'est simplement c'est quoi la succession des unités perméables et imperméables dans un territoire donné. Et en troisième lieu, les cartes piézométriques, ça nous permet de déterminer l'écoulement de l'eau souterraine, dans quelle direction se fait l'écoulement et à quelle vitesse.

145

Le deuxième type d'informations qui est procuré par les cartes hydrogéologiques, c'est relié à la qualité et à la conservation de la ressource.

150

La qualité de l'eau est établie par des échantillonnages et des analyses chimiques de l'eau; les cartes de vulnérabilité, elles, tentent de définir des zones qui sont plus sensibles à une potentielle contamination à partir de la surface. Donc ça permet de définir des endroits où, par exemple, il y a un aquifère important et où il ait lieu de protéger la ressource existante.

155

Et en troisième lieu, bien que ça soit pas quelque chose qui est relié directement à la cartographie hydrogéologique, un troisième genre d'outil pour la protection de la ressource en eau souterraine c'est la définition des périmètres de protection autour des puits. Il s'agit de déterminer l'aire en surface à l'intérieur de laquelle l'eau souterraine approvisionne les puits ou les autres ouvrages de captage. Puis à l'intérieur de ces aires-là il faut, évidemment, gérer les activités potentiellement polluantes.

160

Maintenant, quel mode de cartographie est-ce que nous recommandons suite aux projets qu'on a faits. Je décrirai pas les projets qu'on a faits, parce que c'est déjà dans le mémoire!

165

D'abord, on croit que la cartographie hydrogéologique doit donner un cadre régional, donc définir les grands ensembles hydrogéologiques; il faut que l'information qui est rendue disponible supporte les décisions relatives à la gestion et à la protection de la ressource.

170

Pour faire ça, c'est important que l'information ou les cartes soient assez détaillées; sinon, par exemple, si on veut introduire cette information-là dans un schéma d'aménagement avec une information floue ou peu précise, ça sera pas possible pour le gestionnaire de prendre des décisions et de supporter ces décisions-là.

175

Ensuite, bon justement, ça prend un mode détaillé. Puis c'est important que cette cartographie-là aussi s'appuie sur une base de données et utilise les techniques modernes comme le système d'information géographique. Mais au niveau des bases de données, c'est

très important, je vais y revenir un peu plus tard, parce qu'on met ensemble ou on compile énormément d'informations qui doivent demeurer permanentes, où il faut assurer la pérennité de cette information-là, et la façon de le faire c'est de les mettre dans les bases de données.

180

On propose une cartographie à l'échelle du un cent millièmes (1:100 000), des formats, des feuillets de carte standards; ce genre de feuillet là, ça couvre environ cinquante-cinq par soixante-quinze (55 X 75) kilomètres.

185

Et une chose importante, c'est que la cartographie régionale, ça remplace pas les travaux locaux requis, par exemple, pour l'approvisionnement en eau ou régler des problèmes de contamination des aquifères.

190

Maintenant qu'est-ce que ça coûte des travaux de cet ordre-là. Si on partait à zéro dans une région, comme un peu on l'a fait dans les deux (2) projets dans lesquels on est impliqué, puis qu'on voulait faire le niveau de détail qu'on envisage ou qu'on propose, on estime que ça prendrait quelque chose comme un budget de huit cent mille dollars (800 000 \$) par feuillet au cent mille (1:100 000) avec des travaux qui durerait à peu près deux (2) ans.

195

Maintenant qu'est-ce que ça demande pour couvrir le Québec habité. Bien, ça demande soixante-quatre (64) feuillets au cent mille (1:100 000) ou si vous voulez seize (16) feuillets au deux cent cinquante mille (1:250 000), ça en fait un feuillet de deux cent cinquante mille (1:250 000), ça en contient quatre (4) au cent mille (1:100 000). C'est juste parce que j'ai une carte après qui est au deux cent cinquante millièmes (1:250 000).

200

Donc la tâche est gigantesque puis, parce que justement la tâche est gigantesque, on peut pas compter, à mon avis ou à notre avis, sur des initiatives locales pour espérer un jour avoir couvert l'ensemble du Québec habité.

205

On croit que c'est important d'avoir un programme systématique de cartographie et un organisme de coordination pour s'assurer que l'ensemble du Québec un jour, l'ensemble de la ressource soit quantifié un jour.

210

Puis on croit aussi que dans une phase initiale, c'est important d'abord de rendre l'information disponible et de la recueillir en établissant une base de données géologiques et hydrogéologiques permanente.

215

Et puis on croit qu'avec un programme systématique, on arriverait, plutôt que des coûts ponctuels pour chacune des initiatives, mais si on insère ça dans un programme plus systématique, avec les gains de productivité et la continuité, on arriverait probablement à des coûts annuels de l'ordre de un point cinq (1,5 M\$) à deux millions (2 M\$) sur quinze (15) ans pour couvrir l'ensemble du Québec habité.

Maintenant c'est quoi le Québec habité, bien, c'est ce qui est couvert par les cartes en jaune ici, c'est pour ça que je faisais référence aux feuillets au deux cent cinquante mille

220 (1:250 000), chacun de ces feuillets-là contient en fait quatre (4) autres feuillets au cent mille (1:100 000), donc on peut diviser chacun de ça en quatre (4) .

Si vous faites la somme, c'est plus que ce que j'ai indiqué mais c'est parce qu'il y a des cartes qui tombent dans le milieu du fleuve, qu'on n'a peut-être pas besoin de cartographier.

225 Ensuite, on voudrait faire à la Commission certaines recommandations relatives à la gestion et à la protection de la ressource:

230 D'abord des recommandations relatives à des choses qui sont déjà en cours ou déjà existantes. On croit que suite à la consultation du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec, et les recommandations qui vont être contenues éventuellement dans le rapport qui va en découler, il va être possible d'adapter la politique de protection et de conservation des eaux souterraines et de la mettre en œuvre le plus rapidement possible.

235 Cette politique-là, c'est déjà le fruit d'un long développement, puis on croit que si on attend d'avoir une politique globale de gestion de l'eau, on va retarder indûment la mise en place d'une politique sur les eaux souterraines qui est déjà, à notre avis, en très bonne voie.

240 Ensuite, il y a un projet de règlement qui est gelé depuis 1914, 1994 excusez, ça date pas de tant d'années que ça! Donc le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines qui est un projet qui contient des mesures qui définissent des façons de faire des installations de captage qui en fait protègeraient la qualité de l'eau souterraine et protégeraient la santé publique. À notre avis, ça serait très important d'adopter ce projet-là qui a d'autres avantages aussi.

245 Finalement, pour revenir à notre propos d'aujourd'hui, on croit qu'il va être important d'initier un programme de cartographie hydrogéologique systématique. Bon, si on a une ressource puis qu'on veut la gérer, c'est important de la connaître. Puis il faut faire le même genre d'effort qui a été consenti à la gestion des ressources minérales, il y a des grands programmes qui sont faits pour la cartographie géologique dans le but de connaître nos ressources minérales, puis c'est ça qui sert à gérer et à développer nos ressources minérales. Dans le même sens, un programme de cartographie hydrogéologique nous permettrait de connaître nos ressources en eaux souterraines et de les gérer.

255 Puis un point important que j'ai oublié de souligner tantôt, au niveau des coûts, c'est que la cartographie hydrogéologique en fait, ça s'appuie sur des données existantes, des données existantes qui maintenant dorment dans les ministères, dans les entreprises privées, dans les municipalités, des données qui ont des valeurs qui n'ont aucune commune mesure avec le budget qui serait nécessaire à la cartographie elle-même. Donc il s'agit de rendre cette information-là, en fait c'est notre patrimoine, il s'agit de le rendre disponible.

260 Ensuite, on croit qu'à cause des gains de productivité, de continuité et tout ça, ça serait important qu'il y ait un organisme de coordination d'un tel programme pour éviter, c'est pas

265 vraiment des erreurs, mais de répéter la même chose que dans le passé, on a des initiatives locales qui sont très louables, mais qu'au bout de vingt (20) ans, on n'a pas accompli une somme de travail qui est nécessaire.

270 Aussi, on croit que dans de telles activités, il y a beaucoup de place pour les firmes privées, très compétentes au Québec, qu'on a en hydrogéologie. Mais justement, pour permettre la reconnaissance des firmes compétentes, on croit qu'il devrait y avoir un mécanisme d'accréditation des organismes qualifiés pour faire de tels travaux. Parce qu'on croit pas que ça soit faisable d'avoir un ordre des hydrogéologues, un hydrogéologue c'est pas une appellation contrôlée, on croit pas que ça peut le devenir de façon pratique, par contre l'accréditation des firmes plutôt que les individus, c'est un moyen d'assurer la protection du public.

275 Puis finalement, si l'information est éventuellement colligée, ça va être important de la rendre généralement accessible, pas seulement aux organismes publics ou privés mais également aux individus pour que, en parallèle avec ça, développer des programmes d'éducation du public pour qu'il puisse participer de façon informée aux différents débats concernant la qualité de l'eau souterraine.

C'est l'essentiel de nos propos, on remercie la Commission de nous entendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Alors d'abord merci beaucoup, messieurs.

290 Voici un domaine sur lequel les attentes sociales sont énormes parce que l'inquiétude est très grande dans la population.

295 C'est une science de temps en temps, on trouve dans les mémoires, en disant c'est une science incertaine, on sait pas ce qui se passe, etc. Pour les gens, c'est une espèce de science magique puisqu'on ne voit pas. Et que donc, toute la dimension de la confiance est énormément soulevée d'autant plus, comme vous dites, il y a pas d'accréditation pour un hydrogéologue et donc il y a des gens qui se présentent comme hydrogéologues et là , il y a probablement là-dedans des conflits d'école, de méthodologie qui sont plus ou moins clairement identifiés alors ce qui rajoute un peu à la confusion.

300 Votre communication là-dessus est fort intéressante, nous avons appris beaucoup; le bon côté d'une audience, c'est que ça nous fait évoluer individuellement aussi.

305 Vous parlez donc d'une étude systématique sur quinze (15) ans du Québec dit habité. et là il faut faire attention, parce que quand on va au nord, on se le fait dire sérieusement que les termes sont piégés, mais est-ce que l'approche dite systématique quinze (15) ans, est-ce qu'elle permet d'identifier dans l'année 1 des endroits ou des régions où la question sociale, où il y a des projets, des controverses, prioritairement par rapport à d'autres, comment se fait le calendrier de ces approches systématiques, systémiques?

310 Est-ce que ça veut dire que vous commencez à l'est de la Gaspésie et que vous vous en venez systématiquement, est-ce que c'est ça que ça veut dire, ou s'il peut y avoir distribution sur le territoire, différenciée?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

315 Bien d'abord, il y a deux (2) choses. C'est qu'on propose pas de faire ça nous autres mêmes, première chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Non, mais vous recommandez qu'il y ait une décision dans ce sens-là.

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

325 Oui. C'est évident que dans un tel programme, il faut commencer où d'abord il y a, comme Richard me soufflait à l'oreille, une densité de population importante et aussi un recouplement à la fois qu'on pourrait dire de conflits d'usages potentiels, c'est-à-dire qu'il y a un besoin de gestion de la ressource.

330 Étant donné que c'est un outil de gestion de la ressource, il faut d'abord prioriser les régions, moi il m'en vient quelques-unes à l'esprit, comme je mettrai Montérégie, moi ce serait une des régions les premières où il faudrait commencer, parce qu'il y a toutes sortes d'usages, un grand type d'usages industriels, agricoles etc. d'eaux souterraines.

335 Il va falloir évidemment, dans un tel programme, prioriser. Et puis aussi, il faut considérer l'intérêt local, pas nécessairement parce qu'il y a une crise, mais l'intérêt local parce qu'il y a, par exemple, que ce soit les municipalités, les régions, les comtés, les MRC, qui sont prêts à collaborer, à aider, ça c'est essentiel.

340 Donc ça va aller, d'une certaine façon, par ceux qui vont lever leurs mains le plus haut je crois, parce qu'il va y avoir des choses que logiquement on croit sont prioritaires et parmi ces régions prioritaires là, il va falloir que les gens localement disent, nous autres on en veut, on en veut maintenant et on est prêt à participer.

345 Parce que je crois que parmi le budget aussi, global qu'on a mis là-dessus, il doit y avoir probablement des contributions locales de différents niveaux, pas nécessairement un financement central, ou si il y a des avantages au sous-financement, on le vit comme universitaire ou comme organisme gouvernemental, mais les avantages aussi du financement c'est la nécessité de collaboration.

350 C'est-à-dire que personne ne peut plus réaliser des grands projets sans mettre plusieurs organismes, plusieurs spécialités ensemble. Puis ça aussi, c'est un autre chose qu'il va falloir considérer dans un tel programme là, ou dans la création d'un éventuel organisme de

coordination. Probablement qu'on peut faire toutes sortes d'ententes d'organismes intéressés qui, sans nécessairement mettre des dollars, peuvent mettre des individus et supporter un effort comme ça.

355

J'ai dévié un peu, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Ça va.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Deux (2) petites questions!

365

La première est que vous mentionnez qu'il y a un préalable et qu'avant toute chose, il faudrait qu'il y ait une phase initiale de compilation des données qui sont éparses, là, comme vous l'avez dit, un peu partout, et ça vous dites que ça pourrait nécessiter environ cinq (5) ans d'efforts.

370

Donc il faut calculer que si c'était adopté, tout ce que vous recommandez, il y aurait d'abord cinq (5) ans avant toute chose?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

375

C'est pas en série, c'est en parallèle!

380

C'est-à-dire qu'on ne peut pas passer à côté de la compilation de l'information existante, puis une grande partie de nos efforts, dans les deux (2) projets qui sont actifs au Centre géoscientifique, consiste à justement compiler l'information existante, que ce soit dans les Basses-Laurentides, Yves le mentionne, on compile les forages, on compile les cartes, on rassemble puis on valide une grande quantité d'information existante.

385

Donc pour commencer un programme, même si c'est dans une région spécifique, on va de toute façon commencer à établir une base de données. Mais en élargissant la compilation, non pas seulement à la région qui est étudiée présentement, mais à l'ensemble des régions, c'est qu'au bout de cette période de cinq (5) ans là qu'on envisage, il y aurait de disponible à l'ensemble du territoire une base de données et d'informations hydrogéologiques qui peut déjà commencer à servir indépendamment du fait que plus tard, les cartes elles-mêmes vont venir et la compilation va venir.

390

C'est comme rendre service d'abord à tout le monde puis faire un effort qui est nécessaire de toute façon.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

395

C'est un peu plus rassurant pour ce qui est de la durée.

400 Ma deuxième question est la suivante et elle a trait à cette recommandation que vous faites, qu'avant même qu'on termine l'évolution d'une politique globale, il faudrait que le projet de politique sur les eaux souterraines soit mis en, selon ce que vous nous dites, tel que nous l'avons dans la version actuelle de juin 97 soit..

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

405 Non, pas nécessairement dans la version 97; c'est que, justement...

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

410 Vous avez quelques bémols déjà?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

415 Non, non, c'est pas ça, c'est qu'il soit amélioré à la lumière des recommandations du BAPE, mais on croit que suite à l'intégration des recommandations que cette Commission-là va pourvoir faire, je pense que ça va être un projet qui demandera pas une remodélisation complète.

420 Donc c'est dans ce sens-là, profiter justement de cet effort immense là qui a été fait, mais étant donné que c'est déjà très avancé, ne pas attendre que l'ensemble de la gestion de l'eau soit définie, puis avec les conflits de juridiction possibles, puis les délais, puis tout ça..

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

425 C'est une précision importante, merci de l'avoir apportée.

430 Et ça m'a amenée à la question suivante, cette phrase que vous avez dite, avec les deux (2) projets sur lesquels vous travaillez, je crois entre autres Portneuf, aviez-vous mentionné, monsieur Michaud, en première partie d'audience, les connaissances que vous avez sont-elles à l'effet de corroborer que des éléments comme les nitrates, le phosphore, cheminent, et même s'il y avait un arrêt de la contamination, là, du jour au lendemain, ça peut cheminer pendant des décennies et même on ne sait pas encore combien de temps ça peut rester dans les nappes phréatiques.

435 Est-ce qu'à l'heure qu'il est, vous êtes en mesure de corroborer ça avec ce que vous savez déjà?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

440 Bon, en hydrogéologie, les choses vont pas vite, l'eau souterraine ça va pas vite, donc quand il y a un problème en hydrogéologie, la chose qu'on fait, on se verse un café puis on y pense, donc avant de le solutionner, parce que c'est un avantage mais c'est un grand inconvénient, dans le sens qu'il faut prévenir, il faut gérer, il faut empêcher la contamination plutôt que de l'éliminer. Parce que l'élimination ou la restauration, c'est très long, très coûteux puis souvent impossible.

445 Puis dans Portneuf, par contre, on voit une dégradation relativement régionale de la qualité de l'eau, à cause des nitrates, mais on voit également que la qualité revient. Donc, le pic, si on peut dire, de la contamination qui était due à des pratiques non optimales de fertilisation, c'est pas payant pour personne que les fertilisants se rendent à l'eau souterraine, donc il y a eu des efforts et les fertilisations mieux gérées, puis la qualité de l'eau souterraine qui avait une dégradation assez large, revient meilleure.

450 455 Dans ce cas-là, parce que justement, il y a eu des pratiques qui se sont améliorées, le problème va se résorber de lui-même parce que ça a pas dépassé un seuil critique, sauf localement.

460 Mais c'est vrai qu'il y a des endroits où il y a de la contamination, pas nécessairement anthropiques, c'est-à-dire pas due seulement aux activités humaines, mais il y a des endroits où la qualité de l'eau est pas naturellement bonne.

465 Donc je suis d'accord avec ce que vous avez dit.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

470 475 Vous mentionnez la pratique de d'abord compiler l'information existante, les inventaires, les forages, les sondages. Certains ont émis des doutes sur la validité d'informations collectées par des capteurs industriels potentiels ou par même des pollueurs.

480 Vous venez de dire que la profession d'hydrogéologue n'est pas certifiée, donc est-ce que l'on peut se fier aux informations existantes un peu partout dans les bureaux?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

485 Il y a différents niveaux d'information, il y a plusieurs choses qui sont sous-entendues peut-être dans votre question, bon, il y a d'abord l'information objective ou qui engage à personne, personne à rien c'est-à-dire, les informations sur les unités rencontrées dans un puits, des choses comme ça, c'est pas des informations qui sont nécessairement fausses parce que quelqu'un a pas voulu donner l'information.

490 Souvent, c'est des informations qui ont besoin d'être validées avec d'autres informations plus précises, comme les travaux du ministère des Transports ou des choses comme ça. Donc il y a des informations qui sont pas nécessairement de très grande qualité mais qu'on peut valider.

485 Il y a l'autre partie, peut-être, de votre question qui est plutôt en relation avec, est-ce que les compagnies ou leurs consultants produisent des rapports qui contiennent des informations exactes. Est-ce que je traduis bien votre question?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

490 Oui.

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

495 O.K. Moi j'ai beaucoup - ça, ça arrive souvent, j'étais sur un panel à Montréal justement sur un problème environnemental, où il fallait que je sois là comme expert indépendant, parce que mes collègues du ministère de l'Environnement qui étaient à côté de moi étaient pas considérés comme des gens indépendants. Puis la première chose que les gens, que la population a remis en question, c'est le fait que le consultant pour le promoteur, dans ce cas-là, il travaille pour le promoteur donc, il biaisait leur information.

500 Moi, j'ai beaucoup de difficulté avec ça, étant un professionnel, connaissant les professionnels en général, à remettre en question la validité de l'information; c'est des gens qui signent et qui mettent souvent leur sceau d'ingénieur sous leur signature.

505 Moi je crois pas que de façon générale, c'est sûr qu'il y a des bandits environnementaux, comme il y a toutes sortes de bandits, là, mais de façon générale, moi, je pense que l'information qui est produite est exacte puis est pas biaisée.

510

PAR M. YVES MICHAUD:

515 Je peux rajouter peut-être quelque chose là-dessus, ce qu'on traite habituellement, c'est de l'information brute, c'est qu'il y a pas d'interprétation réellement comme telle dans par exemple dans un "log" de forage ou un journal de forage. Les unités qui sont rencontrées et décrites sont écrites là et nous, on les reprend pour les traduire à d'autres fins.

520 C'est pas comme une étude environnementale pour un site d'enfouissement sanitaire ou d'autres usages possibles. Donc nous, ce qu'on a besoin tout simplement, c'est l'information brute, il y a pas de réinterprétation du cas spécifique. Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

525

Oui. Mais c'est de l'information qui sert...

PAR M. YVES MICHAUD:

530 Les risques de biais sur les informations de base, là, c'est quand même, ce serait forcer les choses un peu , là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

535 Oui, mais c'est de l'information qui sert par la suite à classer des nappes, à prendre des décisions d'aménagement, à faire des ponctions..

PAR M. YVES MICHAUD:

540 Exactement. À identifier les unités, les formations aquifères et ces choses-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:,

545 Concernant l'unité cartographique, certains nous ont dit, l'unité devrait être la MRC ou le bassin versant, c'est une taille travaillable et ça devrait être la référence spatiale utilisée.

Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

550 On ne propose ni un ni l'autre. Non, nous on a travaillé, bon, sur le territoire généralement couvrant une MRC,puis présentement on a un projet qui couvre plusieurs MRC.

555 Dans l'optique d'un programme systématique, on croit que le découpage arbitraire des feuillets cartographiques se prête mieux à un programme systématique parce que, au bout de l'addition de toutes ces cartes-là, on va arriver à une couverture globale sans trop déserter un endroit.

560 Votre question, par contre, est aussi pertinente dans la question, surtout pour la question pas de la définition de l'information, mais de la gestion de la ressource, c'est ça. Bon, c'est sûr que pour la gestion, ce qui est le plus satisfaisant intellectuellement, c'est le bassin versant. Parce que c'est l'unité naturelle dans l'intérieur de laquelle les choses se passent.

565 Par contre on est très sensible à la question des juridictions. Déjà les MRC ont le mandat de faire la planification, la gestion du territoire et les plans d'aménagement, puis l'information qu'on produirait s'insérerait bien comme un autre volet des devoirs, du schéma d'aménagement, ça pourrait être un autre volet compris dans le schéma d'aménagement.

570 Il y a la question aussi, le rôle des comités de bassin ou des agences de bassin. Si c'est un rôle de médiation ou de coordination, il y a pas de problème. Ce qu'il faut faire attention, c'est

d'avoir, à mon avis, là, c'est d'avoir des chevauchements et une espèce de matrice de responsabilité, dans le sens que quelqu'un définit une chose à faire, c'est un autre organisme qui faut qu'il l'exécute, il y a toutes sortes de façons dont ça peut être organisé.

575 Ça peut-être aussi des comités de bassin qui ont ce rôle-là, des agences de bassin aussi peuvent aussi avoir leur rôle par exemple de gestion de l'information puis de la rendre disponible, puis de la mettre à jour.

580 Mais je pense qu'il faut qu'il y ait un organisme qui ait la responsabilité et le mandat politique de prendre les décisions.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

585 Oui. Concernant les coûts, des experts nous avaient dit en atelier thématique, je pense que c'est monsieur Gélinas notamment, un ordre de grandeur de mille (1000\$) à deux mille dollars (2000\$) du kilomètre carré en utilisant des méthodes géophysiques sur support numérique.

590 L'expérience de Saint-Félicien, je sais pas si vous connaissez l'expérience de Saint-Félicien, de cartographie, on nous disait, si on généralise l'expérience de Saint-Félicien, ça serait un coût de l'ordre de cinquante millions (50 M\$).

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

595 On arrive aux mêmes chiffres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

600 C'est à peu près la même chose?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

610 On arrive à trente (30 M\$).

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

615 C'est l'ordre de grandeur, bon.

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

620 C'est l'enveloppe raisonnable, là, bien raisonnable dans le sens...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

615 Et une dernière question sur l'ordre de priorité d'intervention, vous parliez tout à l'heure de densité d'usagers, commencer d'abord par les endroits où il y a une grande densité d'usagers donc ça deviendrait des zones prioritaires.

620 Est-ce que ça veut dire que théoriquement, il faudrait commencer par Québec, Montréal et Sherbrooke et ces endroits densément peuplés?

PAR M. RENÉ LEFEBVRE:

625 Non, moi, j'irais l'inverse, j'irais dans les régions où il y a une multiplicité d'usagers, agricoles, industriels et tout ça. Pas, en fait c'est pas - ça a une utilité, mais c'est pas dans un grand centre urbain qu'on fait l'usage de l'eau souterraine, c'est plutôt une grande densité d'utilisateurs de l'eau souterraine, plus qu'une grande densité de population elle-même.

630 Parce que les grandes villes qui s'approvisionnent en grande partie par le fleuve Saint-Laurent ont pas le même besoin, même s'ils peuvent profiter de l'information hydrogéologique. Donc ce serait plutôt les zones périphériques de ces grands centres là, périurbaines.

PAR M. RICHARD MARTEL:

635 En fait, c'est les zones rurales où on a le plus grand pourcentage d'utilisation des eaux souterraines; on pense entre autres à Portneuf, on pense à peu près à quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la population qui puisent leur eau à partir des eaux souterraines.

Portneuf est fait, le nord de Montréal va être fait.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors messieurs, merci beaucoup de votre présentation. C'est les contraintes de temps qui nous obligent à arrêter là, sinon on pourrait en parler toute la journée.

645 Merci beaucoup et bonne chance à vous.

VILLE DE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va accueillir les représentants de la ville de Québec.

655 Alors bonjour madame, mesdames, bonjour messieurs. Allez-y!

PAR Mme LISE POIRIER:

660 Alors monsieur le Président André Beauchamp, madame Gisèle Gallichan, monsieur Genest, bonjour.

665 Il me fait plaisir aujourd'hui de m'adresser à vous et de vous déposer le rapport de la Ville de Québec dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'Eau.

670 Permettez-moi de me présenter, Lise Poirier, conseillère exécutive à la Ville de Québec, responsable des dossiers environnementaux, et de vous présenter aussi les personnes qui m'accompagnent. À ma droite, monsieur Jean Lavoie qui est le directeur du Service des travaux publics; Madeleine Paulin, directrice de l'environnement; et à ma gauche, monsieur Pierre-André Côté, directeur de la Division du développement à l'environnement.

675 Je voudrais aussi commencer par remercier les membres de la Commission d'avoir accepté de nous permettre de vous présenter un petit document audiovisuel sur la reconquête de la rivière Saint-Charles.

680 Puisqu'il serait peut-être trop long de lire le rapport, le mémoire qui vous est déposé, je vais tout simplement en faire une mise en contexte en soulignant les faits saillants de ce mémoire.

685 Notre mémoire, le titre de notre mémoire indique l'orientation, on a intitulé notre mémoire "L'eau, une ressource et une richesse qui commandent le respect".

690 Pour la Ville de Québec, l'eau c'est particulièrement le lac et la rivière Saint-Charles où est puisée l'eau brute d'une qualité exceptionnelle qui alimente près de deux cent cinquante mille (250 000) habitants soit dix (10) villes de la Communauté urbaine de Québec. La ville réitère aux membres de la Commission qu'elle continuera d'assumer elle-même la gestion de ses infrastructures d'eau potable qui sont dans un état très satisfaisant et pour lesquels elle a investi des budgets très importants au cours des dix (10) dernières années.

695 Nous confirmons dans ce rapport notre objectif de protection et de conservation du lac et de la rivière Saint-Charles selon une approche de gestion par bassin versant. Pour nous, il est nécessaire de gérer globalement tous les éléments hydriques du bassin, rivières et lacs, et toutes les activités qui peuvent altérer la qualité de l'eau du lac et la rivière Saint-Charles.

700 La Ville de Québec est préoccupée par la protection et la conservation du lac Saint-Charles. Un lac est un élément sensible dans tout bassin hydrographique, et d'ailleurs depuis plusieurs décennies la Ville a fait introduire dans sa charte des dispositions à cette fin.

705 Le lac et la rivière Saint-Charles requièrent que des gestes soient posés pour réparer diverses détériorations du passé et je vais vous énumérer ici les principales interventions que nous avons mises en œuvre en tant que Ville:

D'abord redonner aux berges des berges naturelles à la bordure riveraine qui a été artificialisée au cours des années au lac Saint-Charles;

705 Stabiliser les berges en érosion active, tant au lac que pour les rivières Saint-Charles et Duberger, au moyen de technique d'éco-ingénierie;

710 Appliquer également un plan de drainage sur notre territoire dans le but de respecter les débits de consigne et éviter ainsi la détérioration des cours d'eau. Ce qui serait souhaitable également, ce serait que toutes les villes riveraines du bassin versant aient un plan de drainage, ce qui n'est pas le cas présentement;

715 Finalement la mise en œuvre d'une gestion des débits afin de maintenir un débit écologique supérieur au débit minimum fixé par décret par le ministère de l'Environnement pour la rivière Saint-Charles.

720 Alors il y avait un débit minimum qui avait été fixé par le ministère dans les années 84, en 1998 nous avons fait une étude pour voir quel serait un débit écologique au niveau du lac et de la rivière Saint-Charles et c'est environ dix (10) fois plus élevé. Afin d'assurer une quantité suffisante d'eau en aval de la prise d'eau pour le maintien des habitats.

Pour le lac, l'étude visait à connaître l'influence de ce débit sur l'intégrité des composantes biophysiques de celui-ci et à statuer sur les mesures de protection instaurées par la Ville de Québec.

725 Nous sommes toutefois conscients que le lac subit une pression attribuable au développement urbain dans le bassin hydrographique et c'est pour cette raison que nous adhérons à l'approche par bassin versant, pour assurer la protection et la conservation du lac, de ses affluents et de son affluent.

730 De plus, la Ville souhaite reconquérir la rivière Saint-Charles en vue de sa mise en valeur globale au bénéfice de la population. C'est un cours d'eau qui a le potentiel de devenir un véritable corridor vert où des activités récréatives diverses pourraient être réalisées.

735 Cependant, ce projet de reconquérir la rivière Saint-Charles requiert l'aide financière du gouvernement pour la dépollution de la rivière dans le secteur aval plus particulièrement, qui est très densément peuplé, reconnu comme le plus contaminé de la province de Québec.

740 Ce projet est d'ailleurs en accord avec les objectifs généraux que le gouvernement a proposés dans son document de consultation et permettrait la restauration de la rivière et l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent près de Québec.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je vous inviterais à visualiser le vidéo qui va expliquer davantage ce que je viens de vous mentionner.

745 **PRÉSENTATION DU VIDÉO**

PAR Mme LISE POIRIER

750 Alors monsieur le Président, madame, monsieur, comme vous pouvez le constater le défi est très grand tant dans sa solution que dans sa portée.

755 La portion du projet concernant la renaturalisation de la rivière fait déjà l'objet d'interventions de la Ville de Québec; un projet pilote a été réalisé en 1996 au Parc Cartier-Bréboeuf. Nous interviendrons l'an prochain sur la rive droite entre les ponts Drouin et Dorchester pour un investissement global de un point huit million (1,8 M\$). La Ville a déjà investi près de quatre point trois millions (4,3 M\$) d'argent ville pour la reconquête de la rivière Saint-Charles. Le gouvernement du Québec doit terminer les travaux d'assainissement.

760 Dans le but d'une recherche de solutions techniques plus économiques sur les débordements des réseaux en temps de pluie, nous avons signé, Ville de Québec, un protocole d'entente avec la Ville de Paris pour la Seine et la rivière Saint-Charles pour Québec. Alors c'est un protocole qui a débuté en 1998 et qui se poursuit.

765 C'est une vaste entreprise qui requiert l'aide et l'appui du gouvernement et des principaux acteurs régionaux. Nous voulons faire ce projet en partenariat, nous avons déjà plusieurs appuis concrets qui veulent dire des appuis financiers, permettez-moi de vous mentionner le Projet du millénaire du gouvernement fédéral; la Fondation de la faune du Québec; et tout dernièrement la Daishowa en date du 1^{er} novembre qui nous écrit pour nous dire qu'ils acceptent de participer au projet de restauration de la rivière Saint-Charles et par le fait même d'y contribuer pour une somme de six mille dollars (6000\$) et ils offrent aussi une matière ligneuse compostée laquelle pourrait être utile dans l'accomplissement du projet. Et de même le CRCDQ a fait de la reconquête de la rivière Saint-Charles un enjeu régional.

770 La construction de bassins de rétention, une fois réalisée, permettra à la ville de Québec de célébrer en 2008 son quatre centième anniversaire dans une capitale embellie et revitalisée par une rivière saine et mise en valeur au cœur de la Capitale.

Merci.

780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup, madame Poirier.

785 Je regardais le vidéo, la dernière image du vidéo nous montre une magnifique pelouse étagée, j'espère qu'il y a pas trop de pesticides dedans, parce qu'elle est d'un vert, d'un vert à soupçonner, bon!.

Évidemment, vous avez parlé de la gestion par bassin versant, alors évidemment la gestion par bassin versant indique, implique une participation de l'ensemble des partenaires.

790 Vous savez qu'il y avait un groupe hier soir, qui était un groupe de la protection de la rivière Saint-Charles, du lac Saint-Charles pardon, qui avait des doutes un peu sur parfois le poids de la Ville de Québec sur la région.

795 Il y a aussi une municipalité qui va venir aujourd'hui nous parler du partenariat, est-ce que dans sa démarche, la Ville de Québec, dans la gestion du bassin, comment sont vos collaborations avec les autres instances tant du côté municipal que du côté aussi de l'association, aux groupements, aux individus, associations impliqués par un pareil dossier?

800 **PAR Mme LISE POIRIER:**

800 Alors j'ai moi-même rencontré en juin dernier, je crois, l'association l'APEL et nous avons discuté effectivement et nous leur avons manifesté notre intérêt à travailler ensemble dans le cadre d'une gestion par bassin versant.

805 Il y avait aussi des élus de Lac-Saint-Charles, Stoneham et Lac-Delage. Alors c'était déjà un bon début et on nous avait dit qu'on serait convoqué pour une rencontre afin de déterminer des objectifs, mais effectivement la Ville de Québec est prête à travailler avec des partenaires pour faire une gestion par bassin versant.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

815 Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

820 Gestion par bassin versant, alors j'imagine que par exemple, il y aurait une approche intégrée qui pourrait permettre une gestion en fonction des écosystèmes, par exemple les restrictions qui sont imposées au lac Saint-Charles en tant que réserve d'eau potable semblent justifiables, mais si on regarde l'ensemble des tributaires du bassin et des lac reliés, comme le lac Fortin, le lac Beauport, où il y a une très forte utilisation par exemple d'embarcations à moteur, de mots-marines, où la baignade évidemment est permise, les efforts qui pourraient être faits par section de rivière pour la désartificialisation ou la renaturisation et le bassin de rétention, les bassins de rétention pourraient être, je dirais pas annulés, mais leur efficacité pourrait être compromis s'il y a pas une intégration, une gestion vraiment rigoureuse de l'ensemble du bassin.

830 Ce qui ne paraît pas évident au premier examen, dans la mesure où il y a pas de perspective d'un organisme de gestion de bassin qui prendrait les décisions appropriées.

PAR Mme LISE POIRIER:

835 Mais je pense, mes collègues pourront me corriger, je pense que la gestion par bassin versant ne pourra jamais empêcher la nécessité d'avoir une façon de traiter les eaux de surface avec des bassins de rétention sur la Saint-Charles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

840 Ça, je pense que ça semble évident.

PAR Mme LISE POIRIER:

845 Est-ce que vous voulez me préciser davantage votre question?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

850 Oui, alors c'est que, par exemple on prend l'expérience, ce que plusieurs nous ont dit c'est que, par exemple, tous les efforts qui ont été faits pour l'assainissement, avec les programmes d'assainissement, finalement ont été quasi annulés par la pollution diffuse agricole, urbaine et forestière.

855 Alors la question que je vous pose, c'est ces efforts qui sont très coûteux, j'imagine, l'aménagement de bassins de rétention, vont-ils être suffisants ou ne risquent-t-ils pas d'être annulés si la vingtaine de plans d'eau ou de lacs reliés à votre prise d'eau n'est pas vraiment gérée ou s'il y a de l'urbanisation tout le tour, s'il y a pas de bandes végétales suffisantes, s'il y a de l'érosion, s'il y a des pesticides qui par ruissellement se dirigent vers ces plans d'eau là, l'usage de moteurs à deux (2) temps, etc.

PAR Mme LISE POIRIER:

Effectivement, je demanderais à madame Paulin de répondre d'une façon plus précise.

865 **PAR Mme MADELEINE PAULIN:**

Effectivement, c'est pour ça qu'on demande, qu'on est en faveur pour la gestion par bassin versant parce que ce que vous nous dites, ce que vous remarquez, c'est effectivement vrai.

870 Ce qu'on veut s'assurer, c'est que la gestion du territoire en amont, la gestion du territoire municipal va être en respect avec les grandes orientations d'une approche de gestion par bassin versant.

875 C'est clair qu'en tant que municipalité ça peut pas se faire seul, ça doit se faire avec d'autres municipalités, soit par la création d'une agence ou par un autre mécanisme, mais ça doit

passer par une gestion par bassin versant. Ça, la Ville est d'accord avec ça et la Ville le souhaite qu'il y ait une gestion par bassin versant.

880 C'est clair qu'avec la Communauté urbaine ou par les municipalités sur le territoire de la Communauté urbaine, on peut parler de gestion mais c'est pas suffisant parce que la gestion par bassin versant dépasse les limites territoriales de la Communauté urbaine, puis les lacs, tantôt que vous nous avez mentionnés, sont au-delà du territoire de la Communauté urbaine.

885 D'où la nécessité, oui, d'où la demande de la Ville de Québec que la gestion se fasse par bassin versant. De façon à s'assurer...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

890 Oui, parce qu'évidemment votre vidéo, c'est un très beau projet, moi comme résident de la ville de Québec, je m'en réjouis, j'ai hâte de le voir se réaliser. Sauf que la crainte...

PAR Mme MADELEINE PAULIN:

895 C'est parce qu'il y a deux (2) problèmes à la Saint-Charles, ce dont vous nous parlez c'est les problèmes en amont, mais il y a la partie centre-ville qui fait que lorsqu'il pleut, je pense qu'on l'a bien compris, que les égouts débordent. Il faut quand même, indépendamment de la présence d'une gestion par bassin versant, il va falloir régler également le problème de la partie aval.

900 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Les problèmes de débordement, oui, oui, tout à fait.

905 **PAR Mme MADELEINE PAULIN:**

Les problèmes de débordement en temps de pluie et ça, ça doit passer par la construction des bassins de rétention.

910 Ce que vous nous dites, on est tout à fait d'accord avec ça, faut aller au-delà puis se préoccuper aussi d'une gestion par bassin versant.

915 Ce qu'on dit nous, c'est qu'on veut travailler sur les deux (2) en même temps. Il faut travailler sur la partie amont par une gestion par bassin versant, puis sur la partie aval par la construction des bassins de rétention.

920 Parce que c'est difficile de convaincre la population du centre-ville qu'un jour, on va avoir la rivière accessible, etc., etc., etc., alors que quand il pleut, après une pluie la rivière, elle a des odeurs, on retrouve beaucoup de déchets parce que ça déborde.

Il faut travailler les deux (2) dossiers de façon simultanée, c'est-à-dire en amont avec la gestion par bassin, s'asseoir avec l'ensemble des municipalités concernées, puis dans la partie aval par les bassins de rétention.

925 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

930 **PAR Mme MADELEINE PAULIN:**

Et juste pour un complément d'information par rapport au gazon tantôt, c'est que la politique de la Ville, c'est pas de ramasser les gazons ni de les fertiliser, on a aucun programme de fertilisation sur nos gazons.

935 On préconise au contraire une gestion intégrée en incitant la population, puis la Ville fait la même chose, à laisser le gazon sur place pour favoriser un engrais naturel.

940 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Félicitations!

945 **PAR Mme MADELEINE PAULIN:**

Tant mieux si ça donne de bons résultats!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

950 Bon alors, donc vous feriez ces approches-là en parallèle.

Est-ce que d'ores et déjà, les schémas d'aménagement des MRC touchées par l'immense bassin qui est connecté à votre prise d'eau prennent en compte la protection de cette prise d'eau là?

955 **PAR Mme LISE POIRIER:**

Je crois que la réponse est non au niveau de la Communauté urbaine, le schéma d'aménagement ne tient pas compte du bassin versant de la rivière Saint-Charles.

960 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est une lacune j'imagine, dans votre conception?

965 **PAR Mme LISE POIRIER:**

Oui.

970 **PAR Mme MADELEINE PAULIN:**

Bien, c'est que le schéma de la Communauté urbaine touche les municipalités qui sont à l'intérieur de la Communauté urbaine, touche pas - le schéma ne peut pas déborder les limites de la Communauté, c'est une limite territoriale. Mais il y a pas de concertation, tu sais.

975 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Avec les autres MRC.

980

PAR Mme MADELEINE PAULIN:

985 Non. La Communauté urbaine va déposer un mémoire, je pense qu'on pourrait - ils seront davantage en mesure que nous d'y répondre. Mais la perception que nous en avons, c'est que c'est carrément indépendant.

990 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

PAR Mme LISE POIRIER:

995 C'est que leur champ d'application ne couvre pas l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Charles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1000 Non, c'est pour ça que je posais la question des schémas, donc celui de la Communauté urbaine et ceux des MRC qui font partie du bassin.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1005 Dans votre conception des choses, la table de concertation ou le comité de bassin de la rivière Saint-Charles, l'éventuel comité je devrais dire, est-ce que vous voyez là, les représentants que vous semblez nous indiquer, là, les voyez-vous tous à un même degré

d'importance ou si, selon vous, il devrait y avoir une hiérarchisation où, par exemple, la Ville de Québec serait la plus importante puis après ça les autres seraient ..

1010

PAR Mme LISE POIRIER:

On travaille rarement avec d'autres dans cet esprit-là, alors je vous dirais que pour moi, l'élu du Lac-Delage ou du Lac-Saint-Charles a le même poids politique que je peux en avoir.

1015

On parlait d'avoir des élus autour de cette table-là et aussi des fonctionnaires pour informer le comité au niveau technique, mais il est bien sûr que quand on parle du lac Saint-Charles, il y a une bonne partie de la rive qui appartient à la ville de Québec.

1020

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

Est-ce que vous voyez aussi à cette table-là des industries qui sont dans le bassin versant, des groupes de citoyens ou des groupes écologiques?

1025

PAR Mme LISE POIRIER:

Effectivement, il pourrait y avoir tous ces gens-là qui travaillent avec nous.

1030

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

Et j'avais une dernière petite question qui est un détail, mais ça m'a fait titiller quand j'ai lu un bout de phrase à l'élément 6, le statut juridique de l'eau souterraine.

1035

Vous dites à un moment donné, bon il faut que ça devienne, que ça soit considéré comme un bien public, l'eau souterraine, tout comme l'eau de surface et plus concrètement concluez-vous:

1040

"Cette approche permettra de protéger les réserves locales d'eau de surface contre des prélèvements abusifs d'eau souterraine."

Est-ce qu'on doit lire entre les lignes que vous craignez que celui qui capte de l'eau, je crois que c'est monsieur Coulombe, enfin l'entreprise Coulombe le capteur de l'eau embouteillée au lac Saint-Charles, est-ce que vous avez des craintes de ce côté-là?

1045

PAR Mme LISE POIRIER:

Alors je vais demander à Pierre-André Côté de préciser.

1050

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1055 Effectivement, on a fait cette mention d'abord de façon préventive parce qu'actuellement on n'a pas d'informations à l'effet que ce prélèvement-là soit au détriment du lac Saint-Charles, mais on réitère notre opinion donnée il y a quelques années, justement parce qu'on croit, puis vous l'avez sûrement déjà entendu, que les eaux souterraines et les eaux de surface sont comme des vases communicants et on souhaite donc que toute gestion se fasse dans la connaissance de ce lien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060 Ça va?

1065 Dernier petit détail, vous êtes contre la privatisation des infrastructures de la ville de Québec, mais par ailleurs vous faites deux (2) ententes protocolaires avec la ville de Paris, il y a pas de lien, j'imagine, entre l'un et l'autre? Parce que d'habitude quand on parle des Français, les gens pensent tout de suite Lyonnaise des eaux, les compagnies françaises, les efforts de privatisation.

1070 Est-ce que votre protocole avec la ville de Paris touche à la gestion, à des partenariats de ce type-là?

PAR Mme LISE POIRIER:

1075 Non, pas du tout, pas du tout, c'est simplement au niveau, Paris a la même problématique avec la Seine, les débordements en temps de pluie, alors ils ont mis un projet pilote pour la mise en place de bassins de débordement et c'est probablement la solution qui devrait être appliquée à la rivière Saint-Charles.

1080 Alors les études techniques d'un côté comme de l'autre, Québec y participe via la Communauté urbaine de Québec et la ville de Paris, et on pense qu'on peut arriver à diminuer les coûts de ces bassins de rétention là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Très bien.

Le cinquante (50) fois par année, vous voulez le ramener à combien de fois par année?

PAR Mme LISE POIRIER:

1090 Il serait acceptable à quatre (4) à cinq (5) fois par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Très bien.

Alors on va arrêter là, si vous le permettez.

PAR Mme LISE POIRIER:

1100

J'aurais peut-être une petite information à transmettre aux membres de la Commission, au niveau de la production annuelle d'eau potable à la ville de Québec, parce que vous savez, longtemps nous avons été la seule ville à nous alimenter au lac Saint-Charles, maintenant il y a dix (10) villes, je vais vous donner une statistique qui va ...

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Dix (10) villes qui s'alimentent au lac Saint-Charles ou que vous fournissez?

1110

PAR Mme LISE POIRIER:

Que nous fournissons, c'est ça.

1115

Et ça vient confirmer quand on dit que l'état de nos infrastructures est très acceptable, en 1974 il y avait soixante-huit millions de mètres cubes (68 M m^3) qui étaient prélevés par année, 74 je vais aller ensuite à 98, aussi loin que ça, en 1998 il y a soixante millions sept cent cinquante quatre mille trois cent vingt-huit ($60\,754\,328 \text{ m}^3$) qui sont prélevés et on fournit neuf (9) autres villes en plus de la ville de Québec.

Alors c'est une des données qui fait que l'on peut affirmer que notre réseau, on a travaillé énormément sur les pertes d'eau à l'intérieur du réseau.

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors reprenons les statistiques, en 1974 soixante-huit millions de mètres cubes (68 M m^3) par année pour la ville de Québec seulement, pour la Communauté urbaine du temps, non?

1130

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Pour les villes alimentées à ce moment-là.

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

À ce moment-là, il y en avait combien?

PAR Mme LISE POIRIER:

1140

Deux (2), avec Ville de Vanier. Québec et Vanier, à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145

Québec et Vanier en 74. En 98, soixante et un millions (61 M m³), pour faire un chiffre rond, pour Québec et neuf (9) autres villes. Très bien.

Merci, bonne chance et bonne économie!

1150

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

Alors j'invite maintenant, s'il vous plaît, la Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic.

Bonjour madame.

1165

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Bonjour monsieur le Président, monsieur Genest, madame Gallichan.

1170

Je voudrais clarifier que c'est une présentation de la Fédération Rive-Nord car la Fédération Lévis-Bellechasse et Lotbinière-Mégantic ont déposé leur mémoire avec Chaudière-Appalaches.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175

C'est vrai, c'est vrai, c'est un nom différent; donc c'est Rive-Nord seulement, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic. Bon.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1180

Donc, je me présente, je suis Jacinthe Gagnon, présidente de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.

Le présent mémoire n'a pas pour but de se substituer à celui soumis par la Confédération de l'UPA à la présente Commission. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et

1185 politiques de l'UPA en matière de gestion de l'eau, nous vous référons à ce document de portée provinciale.

Notre mémoire pour sa part est de portée régionale et traduit la réalité agricole du territoire de notre Fédération. Il se veut donc complémentaire à celui de l'UPA.

1190 Il nous fait plaisir, au nom des producteurs-productrices agricoles de la région de vous faire connaître nos préoccupations et principales actions en matière de gestion de l'eau.

1195 D'abord un petit portrait de l'importance de l'agriculture. Tout d'abord précisons que le territoire de la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord s'étend de Portneuf jusqu'à la Côte-Nord et couvre en tout ou en partie les limites de quatorze (14) MRC.

1200 En 1996, on dénombrait mille trois cent quatre-vingt une (1381) exploitations dont neuf cent quatorze (914) principalement en production animale, quatre cent soixante-sept (467) en production végétale. Ces entreprises généraient cent soixante-trois millions de dollars (163 M\$), leurs dépenses s'élevaient à cent trente-sept millions de dollars (137 M\$); elles procuraient de l'emploi à cinq mille neuf cent vingt-cinq (5925) travailleurs dont deux mille huit cents (2800) étaient saisonniers.

1205 Toutefois, dans notre région la moyenne des superficies cultivées, des revenus et du capital des exploitations est inférieure à la moyenne provinciale; nous sommes donc dans une région où les capacités d'adaptation des entreprises aux changements sont plus difficiles et peuvent remettre en cause la viabilité de nombreuses entreprises.

1210 En fonction des revenus, notre agriculture se répartit comme suit: Au niveau du secteur des productions animal, j'y vais plutôt par ordre d'importance, donc c'est d'abord la production laitière, en deuxième lieu la production porcine et en troisième temps avicole. Au niveau des productions végétales, la production de la pomme de terre est la plus importante, la production horticole et les légumes de champ en troisième lieu.

1215 Enfin sur notre territoire, l'agriculture s'effectue sur près de soixante mille (60 000) hectares et les exploitations génèrent des revenus à la feme de cent quatre-vingts millions de dollars (180 M\$).

1220 Maintenant un mot sur l'historique de notre démarche agroenvironnementale! Vers la fin des années quatre-vingt, les producteurs et productrices agricoles ont entrepris des investissements importants pour l'entreposage des fumiers. À partir de 1988, avec l'appui du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement et aujourd'hui Prime vert, ce sont des dizaines de millions de dollars qui ont été investis sur la Rive-Nord en assainissement agricole.

1225 Dans la région, la quasi-totalité des exploitations sous gestion liquide ont aujourd'hui un lieu d'entreposage étanche. Aussi d'ici 2003, les entreprises assujetties à l'obligation d'un

entreposage étanche seront conformes à la réglementation; donc toute entreprise agricole supérieure à quarante (40) unités animales.

1230

À l'époque, on pensait bien que l'entreposage étanche des engrains de ferme constituait la principale source de pollution d'origine agricole; comme vous le savez sûrement, ce n'est que depuis le début des années quatre-vingt-dix que l'état des connaissances a démontré que l'entreposage ne représentait qu'une partie des gains pour améliorer la qualité de l'eau.

1235

À ce moment, l'analyse de la situation nous a démontré la complexité du problème de pollution diffuse beaucoup plus long à solutionner. Ce constat a amené les producteurs-productrices agricoles à reconsidérer certaines façons de faire.

1240

Peu de citoyens, malheureusement, savent qu'en agriculture, contrairement aux autres secteurs d'activités, tels le milieu municipal, il ne suffit pas de construire un étang ou une usine d'épuration pour tout régler. En agriculture, il faut ajouter à la construction des lieux d'entreposage la gestion de ces matières fertilisantes que sont les fumiers pour bien les utiliser sur nos sols sans les dégrader ou les épuiser et que pour ce faire, on est confronté à la nécessité d'amener chez nos membres un changement de mentalité dans leurs pratiques agricoles.

1245

Donc depuis 1992, la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord fait la promotion du développement durable dans toutes ses actions menées auprès de sa collectivité agricole. Elle cherche ainsi constamment à promouvoir la pratique d'une agriculture respectueuse des ressources eau-sol afin d'amener l'adoption plus rapide de pratiques agricoles de conservation nécessaires pour contrer la problématique de pollution diffuse.

1255

C'est ainsi que de concert avec les fédérations régionales de Lévis-Bellechasse et Lotbinière-Mégantic, nous avons entrepris la réalisation sur nos territoires respectifs de nombreuses activités destinées à mieux comprendre la portée des pratiques agricoles sur l'environnement et vérifier les ajustements apportés pour les producteurs et les productrices agricoles de la région dans leurs habitudes et comportements.

1260

Passons maintenant à nos réalisations agroenvironnementales. De 1992 à 1999, nous avons réalisé un ensemble d'événements d'importance en agroenvironnement; soulignons entre autres la réalisation d'activités de mobilisation autour de deux (2) vastes tournées d'information sur l'approche agroenvironnementale globale en 1993 et 1994. Ces tournées ont conduit à l'organisation et à la tenue de missions d'études multidisciplinaires, socio-agroenvironnementales réalisées en France en 1994 afin de transposer au Québec l'expérience vécue à l'étranger.

1265

À notre travail de concertation avec des intervenants du milieu en 1998, la mise sur pied d'un club conseil en agroenvironnement desservant tout le territoire de la Rive-Nord, et en 1999 la tenue de deux (2) colloques régionaux, l'un portant sur la problématique du phosphore et l'autre sur la gestion des fumiers.

Ajoutons aussi l'implication de la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord et du Syndicat de l'Île-d'Orléans dans la réalisation d'un projet de grande envergure visant la valorisation de la biomasse de la Daishowa sur des terres agricoles de l'Île-d'Orléans.

Nos diverses réalisations ont par ailleurs été reconnues lors de la remise du prix Mérite environnemental volet agricole du ministère de l'Environnement et de la Faune octroyé en 1993 aux Fédérations de l'UPA Lévis-Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière-Mégantic.

La pression agricole sur la ressource eau. Au niveau de la pression exercée sur la qualité de l'eau, notre région en est une de faible impact. On y dénombre environ trois (3) foyers à risque assez bien connus et documentés, un secteur de pomme de terre dans Portneuf, un autre concernant la vulnérabilité et les particularités de la disponibilité de l'eau sur l'Île-d'Orléans et le troisième concerne deux (2) secteurs d'élevage intensif, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Saint-Irénée où une préoccupation d'excédent structurel d'engrais de ferme est remarquée.

Soulignons au passage que ces problématiques sont bien cernées et des correctifs sont apportés depuis déjà plusieurs années. Dans la région, nous sommes rendus bien au-delà du constat et nombre d'efforts portent fruit.

On a tendance à oublier que ce genre de problématique est le résultat du développement rapide réalisé pour répondre aux besoins d'une société en croissance voulant se nourrir au moindre coût possible. Et également, la production s'est développée plutôt avec des services conseils qui alignaient la production de la volaille et la production porcine sur des productions dites sans sol. Donc aujourd'hui, on est à rectifier le tir.

Nos attentes en regard de la politique de gestion de l'eau:

Le dossier de l'assainissement agricole doit devenir une priorité et le retard à ce niveau doit être comblé avant que soit implantée toute forme de contrôle ou de gestion de l'eau qui implique un principe pollueur-paye;

Le secteur agricole doit être traité avec autant d'équité que ceux municipal ou industriel;

Les programmes d'aide doivent être modulés pour tenir compte de la viabilité et de la taille des entreprises agricoles;

Beaucoup d'efforts doivent être faits pour amener un changement plus rapide des mentalités des productrices et producteurs agricoles;

Il faut investir massivement dans la formation. La formule club-conseil en agroenvironnement constitue, selon nous, un élément clé de cette approche éducative qu'il faut privilégier et qui devrait permettre de s'approprier plus rapidement de nouvelles pratiques agricoles dans un objectif de développement durable;

Il faut investir dans le traitement pour supporter les régions aux prises avec des surplus de fumier;

1320 Il faut mettre en œuvre des programmes qui favorisent la prévention plutôt que le coercitif;

1325 On doit garantir la disponibilité d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour l'agriculture, production, irrigation, approvisionnement avec toute forme de prélèvements pour exportation ou commercialisation. En ce sens un programme de suivi de la qualité des eaux souterraine doit être instauré;

1330 Il y a nécessité de mettre en place des politiques qui suscitent le développement et le transfert de nouvelles technologies en agroenvironnement;

1330 Il faut prioriser le dossier de la sensibilisation;

1335 La réglementation et les orientations doivent être adaptées pour tenir compte des conditions particulières et de l'agriculture en générale.

1340 1345 Comme la concertation occupe une place importante et est appelée à devenir primordiale dans le but de mieux traduire les implications et les efforts les plus susceptibles de répondre, dans les meilleurs délais, aux objectifs de la réduction de pollution diffuse d'origine agricole, il faut prévoir des programmes permettant aux intervenants d'avoir accès rapidement à des fonds en quantité suffisante pour supporter des initiatives structurantes en matière d'assainissement agricole.

1350 Nous remercions les membres de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec de nous avoir donné l'occasion de faire connaître notre opinion et nos préoccupations sur la gestion de cette ressource sur le territoire de notre Fédération.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Merci madame Gagnon.

1355 Comme beaucoup d'autres fédérations de l'UPA, vous insistez beaucoup beaucoup sur la sensibilisation, la formation des membres, etc., et vous faites la démonstration de l'implication de votre fédération. C'est des objets controversés, on gardera ça pour le mémoire central de l'UPA.

Ce que je voudrais vous demander, c'est supposons qu'on prenne, qu'on ratifie votre analyse à savoir que la question de la pollution agricole et de l'impact de l'agriculture sur l'eau

1360 est essentiellement, ou d'abord et avant tout, une question de modification de la culture des agriculteurs, de la manière de penser, de la mentalité et que, fondamentalement, c'est une démarche d'éducation, d'encadrement, de soutien, de formation, ça serait quoi les délais et ça serait quoi les stratégies à développer d'une manière - supposons que le gouvernement dit O.K., c'est ça qu'est le problème, on développe les programmes sous-jacents à ça pour transformer radicalement la chose.

1365
1370 Ça serait quoi le délai et les encadrements dont on aurait besoin pour parvenir à cet objectif-là?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Bien, je vous répondrais à ça, l'expérience du passé nous démontre que le coercitif a fait en sorte que le problème s'est plutôt accentué. Ce qu'on espère, c'est que la sensibilisation, la formation vont donner de meilleurs résultats.

1375
1380
1385 Ça fait nombre d'années que le coercitif est là et le problème s'est accentué. Il faut travailler sur les services conseils neutres pour faire en sorte que les pratiques des agriculteurs, le développement des entreprises agricoles se fassent davantage avec une philosophie de production agricole intégrée avec la problématique agroenvironnementale plutôt que de miser sur des services privés qui ont beaucoup plus d'intérêts, le développement des entreprises pour lesquelles ils sont payées, que la pérennité de la ressource.

En agriculture, nos entreprises c'est un patrimoine. et on a intérêt à les transférer aux générations futures.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien là, c'est-à-dire que vous mêlez deux-trois (2-3) questions sur lesquelles je vous ai 1390 pas suivie, là, sur le privé et puis les générations futures.

1395 Ce que je vous demande c'est, supposons que vous avez raison et que l'approche dite de contrainte et de réglementation n'est pas la bonne et qu'il faut une approche de type incitatif fondée sur la formation, c'est quoi les stratégies et c'est quoi les délais pour parvenir au changement entrevu. Supposons que le gouvernement s'est trompé, là.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Les stratégies c'est de la formation; actuellement, au niveau de l'UPA, on mise beaucoup 1400 pour faire en sorte que notre jeune relève agricole soit davantage formée, donc les réalités agroenvironnementales font partie maintenant des programmes de formation, chose qui existait peu dans le passé.

1405 Et puis la sensibilisation avec la mise en place de clubs conseils, le transfert, la vulgarisation de la recherche qui est faite au niveau universitaire. Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de recherche qui s'est faite mais il y a peu de vulgarisation qui a été fait directement aux producteurs. C'est la partie que nous voulons améliorer.

1410 Hier, j'étais dans Charlevoix à une assemblée générale de l'UPA où le club agroenvironnemental est venu faire une présentation et c'est rare qu'on fait une réunion de l'UPA sans que les gens soient en désaccord contre les règlements, on n'en a pas entendu parler des règlements, mais plutôt que la mise en place de clubs était une bonne chose, que la formation pour que les producteurs soient capables de produire des plans agroenvironnementaux de fertilisation, les producteurs sont intéressés à prendre cette formation-là, non seulement pour produire eux-mêmes leur plan de fertilisation mais s'il les font produire par quelqu'un d'autre, être capables de comprendre qu'est-ce qui se passe dans leur sol pour améliorer leur pratiques.

1420 La pollution diffuse, c'est essentiellement de la sensibilisation; une fois que tu sais que si tu as telle pratique, tu le faisais par de mauvaise volonté mais tu savais tout simplement pas ses effets, tu peux pas régler le problème. À partir du moment où tu as compris les effets et que tu es intéressé de transférer aux générations futures, tu vas être davantage sensible à respecter ces pratiques-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Et je reviens donc à ma question d'origine.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1430 Sur les délais, ça va prendre le délai nécessaire pour être capable de s'imprégner de cette formation-là et de cette sensibilisation-là, moi je dirais un délai d'une dizaine d'années, pas un délai trop long; mais ça va sûrement prendre une dizaine d'années, parce que d'ici le temps que les nouvelles générations prennent de plus en plus de formation, c'est des délais qui sont là et qu'il faut respecter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

1440 Compte tenu que certains nous parlent d'urgence, vous parlez d'une dizaine d'années, quelques-uns nous disent, vous devriez recommander qu'il y ait un guichet unique, c'est-à-dire que les agriculteurs, lorsqu'ils veulent obtenir des fonds de l'assurance-récolte, aillent au même guichet pour lequel ils ont les subventions pour le programme dont j'oublie, pour la protection, RRP, le régime...

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1450 Ça c'est pas un programme, c'est un règlement.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

1455 Oui, le règlement, mais l'agroalimentaire.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1460 C'est le règlement de réduction de la pollution d'origine agricole.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

1465 De réduction de la pollution d'origine agricole, bon merci.

Alors les gens disent, il devrait y avoir un guichet unique de telle sorte que lorsqu'un producteur donne, fournit des données pour tel programme, c'est les mêmes données qui sont pour obtenir des fonds à l'assurance-récolte.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1470 J'aime pas beaucoup tirer la balle au voisin, mais mettons que la problématique dont les producteurs sont ciblés actuellement est beaucoup causée par un problème de contrôle. Le ministère de l'Environnement avait des règlements mais la question de contrôle, pour voir si l'application était faite correctement, exemple si quelqu'un va demander un certificat d'autorisation pour tant d'unités animales, est-ce qu'on s'assurait d'avoir un contrôle à savoir s'il a plus d'unités animales que le certificat qu'il est allé chercher. C'est davantage là-dessus qu'il faut avoir du contrôle.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

1480 Bon c'est ça, c'était un certificat, les choses se placent clairement pour moi.

1485 Ce contrôle que vous avez à ce guichet-là, est-ce que vous avez l'assurance que les chiffres et les affirmations qui sont apportés devant ce guichet-là sont les mêmes que celles qui sont données pour les fonds à obtenir de l'assurance-récolte.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1490 Bien moi ce que je me dis, c'est que ce niveau-là nous appartient pas à nous de la production agricole; la Régie des assurances agricoles, c'est gouvernemental et le ministère de l'Environnement, c'est gouvernemental.

1495 Ces gens-là, s'il y a pas de vase communicant, c'est pas la responsabilité des producteurs-productrices agricoles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Vous avez bien raison, mais vous avez pas d'objection à ce que les vases communiquent?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1505 Je n'ai pas d'objection à ce que les vases communiquent si on veut régler le problème à lequel on est confronté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 C'est correct, merci.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1515 Et d'autres groupes nous demandent, par exemple, l'instauration d'une taxe sur les engrais et pesticides; qu'est-ce que vous pensez de ça?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1520 Bien moi, je me dis que les incitatifs de sensibilisation ont davantage de résultats que les incitatifs coercitifs. Les taxes, de toute façon, ne seront pas une raison qui vont faire en sorte que les services conseils vont recommander moins.

1525 Ce qui est essentiel dans une entreprise agricole, c'est d'arriver avec une efficacité et une productivité qui est intéressante pour la survie de l'entreprise; mais la question des taxes, d'après moi, règlera pas ce problème-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1530 Vous avez mentionné dans votre mémoire un certain nombre d'activités qui ont été réalisées, vous avez parlé d'une tournée, de deux (2) tournées c'est-à-dire, d'une mission, de deux (2) colloques et un peu plus loin vous dites:

"Nombre d'efforts portent fruit."

1535 Rendez-nous donc compte de ces fruits, vous les mesurez comment, est-ce que vous avez mesuré la situation au départ puis maintenant, vous pouvez dire il y a une amélioration de tant pour cent, etc.?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Oui. Au niveau de la perception que nous avons, nous, du cheminement des producteurs, ce qui était perçu plus tôt comme un déchet, au début des années quatre-vingt-dix, est maintenant perçu comme un fertilisant. Déjà là, on a atteint beaucoup beaucoup de résultats.

Parce qu'il y a de moins en moins de producteurs qui utilisent des engrais minéraux et qui utilisent plus intelligemment les engrais organiques.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, mais est-ce que vous avez une mesure plus quantifiée des résultats, par exemple vous avez maintenant tant de producteurs qui ont diminué de tant l'usage des pesticides, on a réduit de tant l'usage des engrais de synthèse, on a des bandes riveraines de deux (2) mètres sur X kilomètres de cours d'eau, etc.

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Je comprends très bien votre question, monsieur Genest, c'est possible pour moi de vous sortir ces statistiques-là et de les rendre disponibles à la Commission, on vous les fera parvenir. Je voulais surtout sensibiliser la Commission sur des aspects beaucoup plus de vision que sur des statistiques.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bien c'est intéressant, mais puisqu'on a bien compris votre vision, j'allais plus loin dans la mesure des fruits, et c'est intéressant ce que vous dites parce que jusqu'à maintenant, on a entendu beaucoup de fédérations de l'UPA et c'est la première fois qu'on nous dit, oui on a des mesures de l'amélioration. Alors si vous voulez me les déposer, ça nous intéresse.

Une autre question, sur les subventions. Le vérificateur général a mentionné dans son rapport de 96 je pense que certaines subventions, dans le domaine agricole, allaient à l'encontre d'objectifs environnementaux. Autrement dit, ça produisait des résultats contraire aux objectifs visés.

Est-ce que vous seriez d'accord, vous, avec des subvention qui seraient conditionnelles à l'adoption de certaines pratiques respectueuses de l'environnement?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

Bien moi, je me dis que toutes les orientations devraient être axées, c'est l'objectif qu'on poursuit, c'est que toutes les mesures doivent être prises pour qu'on améliore la situation présente. Et ça peut prendre différentes formes.

1580

À savoir quelle forme va être la plus efficace, je pense qu'il y a de hauts penseurs qui pourront se pencher là-dessus et moi, je vous dirais davantage de vous fier là-dessus au mémoire à portée provinciale, parce qu'étant donné que toutes mesures vont avoir des répercussions à la grandeur de la province, je serais plutôt indisposée de prendre les devants par rapport au mémoire provincial, actuellement.

1585

Mais chose est certaine, c'est que quand je compare au milieu municipal, ça a pris vingt (20) ans, on a investi plus de sept milliards de dollars (7 MM\$), ça a pris vingt (20) ans. Et les subventions qui ont été versées, j'ai des voisins, moi, qui demeurent dans les milieux municipaux, j'ai même des frères qui sont conseillers municipaux et les contribuables ont été subventionnés à quatre-vingt-quatorze pour cent (94%) sur leur compte de taxes, mais ça on le dit pas.

1590

Moi chez nous, j'ai un puits artésien, j'ai pas été subventionnée pour mon puis artésien; j'ai une fosse septique, j'ai pas été subventionnée pour ma fosse septique.

1595

1600

En agriculture, depuis 1988, il y a environ deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$) qui ont été investis; en même temps, on sait qu'il y avait des études que le gouvernement possédait qui démontraient que construire des structures d'entreposage ça réglait quinze pour cent (15%) du problème et qu'il y avait quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qui était en pollution diffuse. Là-dessus, on n'a pas investi beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1605

Oui, ça c'est un diagnostic que plusieurs partagent effectivement.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610

Merci, madame. Est-ce qu'on se reverra au mémoire central?

PAR Mme JACINTHE GAGNON:

1615

Probablement pas, ça va être mon président général qui va être là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

C'est bien dommage!

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT :

1625

La Communauté urbaine de Québec, s'il vous plaît.

Bonjour messieurs.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

1630

Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, dans un premier temps je remercie la Commission de permettre à la Communauté urbaine de Québec de présenter ses vues dans le cadre de la présente consultation sur la gestion de l'eau au Québec

1635

Mon nom est Jean-Claude Bolduc, je suis maire de la ville de Lac-Saint-Charles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bon!

1640

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

J'interviens ici non pas à titre de maire, mais bien comme président de la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Québec.

1645

Je vous présente en premier lieu les gens qui m'accompagnent. Monsieur René Gélinas, directeur du Service de l'environnement de la Communauté urbaine et monsieur Pierre Breton, directeur adjoint du Service de l'environnement.

1650

Le mémoire que je présente aujourd'hui constitue la position de la Communauté urbaine de Québec qui, rappelons-le, regroupe treize (13) villes de la région de Québec comptant sur une population totale de plus de cinq cent mille (500 000) habitants. Certaines d'entre elles, dont la mienne, la ville de Québec et la ville de Beauport, vous présenteront d'ailleurs leur propre mémoire sur la gestion de l'eau au Québec.

1655

Ce mémoire a été préparé par la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine que je préside et a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil le 28 septembre dernier.

1660

Fait particulier et intéressant, sûrement pour votre Commission, l'élaboration du mémoire a mis à contribution des représentants des villes de la Communauté et présente les points de vue sur lesquels elles en viennent à un consensus. Il touche donc à la fois les sujets qui relèvent de la juridiction de la Communauté et d'autres qui intéressent plus directement les villes.

1665

La Commission de l'environnement est un organisme consultatif de la Communauté urbaine composée de six (6) élus des villes de son territoire dont vous avez la liste dans le mémoire.

1670 Cette fois-ci, la Commission a réuni en plus des représentants des villes pour vous présenter des positions communes et représentatives de l'ensemble de la région; nous le soulignons pour que votre Commission saisisse bien la concertation régionale sur les questions relatives à la gestion de l'eau.

1675 Les intérêts de la Communauté urbaine et de ses villes en matière de gestion de l'eau sont multiples; le territoire de la CUQ est bordé par le fleuve Saint-Laurent qui longe cinq (5) des treize (13) villes de la Communauté. Il est aussi traversé par la rivière Saint-Charles qui est parmi les bassins les plus intensément peuplés de tout le Québec. Enfin, il comprend plusieurs lacs qui servent de source d'approvisionnement en eau potable pour les villes.

1680 Les responsabilités de la Communauté urbaine concernent l'assainissement des eaux usées, le traitement des boues de fosses septiques ainsi que la planification de l'aménagement du territoire qui touche la protection des ressources en eau et la prévention des conflits d'usages. La totalité des eaux usées de la population de la CUQ raccordée à un réseau d'égout est traitée.

1685 Pour leur part, les villes du territoire s'occupent directement de l'alimentation en eau potable, la très grande partie de la population étant desservie par un réseau municipal d'aqueduc et approvisionnée par eau de surface.

1690 Les villes sont aussi responsables des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, de la disposition des neiges usées et de la protection des ressources en eau sur leur territoire.

1695 Enfin, c'est aux villes que reviennent les tâches de gestion du territoire ce qui, en regard de l'eau, suppose la protection des eaux de surface et des nappes phréatiques. L'affection du sol, entre autres agricole, industriel, forestier, résidentiel et autres milieux à protéger et l'émission des permis.

L'aménagement des berges et l'accès aux cours d'eau sont aussi de la responsabilité municipale.

1700 Sur le territoire de la CUQ, les priorités relatives à l'eau et sa gestion sont bien établies. Compléter le programme d'assainissement des eaux usées avec le contrôle des débordements des réseaux d'égout est la grande priorité, si on veut récupérer les usages de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent. Un appui à la mise en œuvre d'une gestion par bassin versant est l'autre priorité.

1705 Le mémoire que nous vous avons transmis à l'avance inclut un portrait détaillé de situations sur les principaux aspects de la gestion régionale de l'eau. Il développe aussi les priorités d'actions qui constituent le fondement des positions et des recommandations dont nous vous soumettons les principaux points aujourd'hui.

1710

Nous allons d'ailleurs regrouper nos points de vue selon des sujets de préoccupation proposés dans le document de consultation préparé par le ministère de l'Environnement du Québec.

Plus des deux tiers de l'eau produite dans la région proviennent des villes de Québec et de Sainte-Foy soit de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent. Trois (3) municipalités exploitent des puits de pompage par eau souterraine. Sur le territoire de la CUQ, il n'y a que deux (2) points de captage d'eau souterraine à des fins commerciales.

Le régime actuel qui consacre la priorité aux propriétés privées de l'eau souterraine inquiète pour les problèmes qui pourraient survenir dans la préservation de l'intégrité et de la pérennité de la ressource.

La CUQ et les villes de la région sont aussi en accord avec le principe de l'utilisateur-paiement ainsi que des mesures qui assurent que tous les usagers de l'eau soient respectueux de la ressource, tiennent compte de l'intérêt commun et soient conformes aux intérêts des générations futures.

Nous appuyons donc l'option à l'effet que le régime public de l'eau soit étendu à l'exploitation commerciale des eaux souterraines en introduisant des principes tels que celui de l'utilisateur-paiement qui se verrait imposé une redevance proportionnelle à sa captation d'eau.

La principale responsabilité de la Communauté urbaine au chapitre de la gestion de l'eau, d'assainissement des eaux, est maintenant pratiquement complétée. Les investissements publics d'environ cinq cents millions (500 M\$) auront pour principal objectif la récupération ou la préservation des usages de l'eau.

Maintenant, le contrôle des débordements des réseaux d'égout est requis pour récupérer les usages de l'eau du fleuve et de la rivière Saint-Charles. Des investissements additionnels d'environ cent cinquante millions (150 M\$) seront nécessaires pour réaliser ces travaux de contrôle.

Aujourd'hui encore, nous constatons que dans son état actuel la section aval de la rivière Saint-Charles constitue un écosystème aquatique et riverain de piètre qualité. Pour la CUQ, il est devenu urgent de compléter le programme d'assainissement des eaux de son territoire. Elle recommande donc la poursuite du programme d'assainissement pour la gestion des débordements de réseaux d'égout et demande que la politique de gestion de l'eau prévoit des moyens et des ressources financières pour permettre aux villes de compléter leur programme d'assainissement des eaux usées.

Plus encore, le gouvernement du Québec doit reconnaître le potentiel de la rivière Saint-Charles et de ses tributaires. La CUQ demande les moyens d'étendre le projet de protection de la mise en valeur de la rivière Saint-Charles à l'ensemble des villes du bassin versant. Un projet de gestion par bassin versant de la rivière Saint-Charles revêt un caractère original à cause de sa forte urbanisation.

1755

Pour jouer son rôle de concertation et soutenir les interventions en gestion de l'eau, la Communauté apporte son support aux villes tant au plan de la connaissance des situations que de l'information des intervenants intéressés et du public.

1760

Pour intensifier ses efforts, la Communauté urbaine demande au gouvernement d'inscrire dans sa politique de gestion des rivières par bassin versant un projet pilote de gestion d'un bassin en milieu urbain et que la rivière Saint-Charles soit identifiée comme milieu d'expérimentation pour développer une formule de gestion s'appuyant sur les instances municipales.

1765

Le caractère très urbanisé de la partie aval du bassin de la Saint-Charles, combiné à sa proximité avec des milieux naturels protégés, fait de cette rivière à un cas à part et un mode particulier de gestion par bassin versant devrait être mis en place après avoir été expérimenté.

1770

La CUQ estime que la responsabilité de la gestion par bassin versant revient principalement au secteur municipal et tient à en démontrer la faisabilité.

1775

Le fleuve est un élément important du développement de la région. Mais les rives du Saint-Laurent dans le secteur Québec-Lévis sont en très grande partie inaccessibles à cause des infrastructures qui souvent ne sont pas compatibles avec la vocation récrétouristique.

1780

Dans une éventuelle politique provinciale sur la gestion de l'eau au Québec, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent doivent occuper une place de choix. Les interventions doivent être envisagées en fonction des besoins et des priorités des régions. Pour la CUQ l'accessibilité au fleuve constitue cette priorité.

1785

Nous tenons à souligner aux autorités gouvernementales l'important consensus régional autour de cette priorité. Les interventions gouvernementales sur le fleuve devront donc apporter à la Communauté urbaine et ses villes des supports financiers, techniques et réglementaires pour le traitement des eaux de débordement, pour l'ouverture de nouveaux accès riverains et pour le maintien de la salubrité des eaux de baignade.

1790

Cette préoccupation de compléter l'assainissement des eaux touche aussi la question des dépôts de neiges usées. Les villes de la Communauté urbaine s'entendent pour atteindre rapidement une gestion environnementale des sites de dépôts de neiges usées.

1795

En ce sens, elle demande que le ministère de l'Environnement veille à faire respecter ces exigences dans les délais prévus pour assurer une application équitable du règlement pour l'ensemble des villes.

Il est essentiel que l'échéance fixée par le gouvernement pour la conformité des sites de dépôts à neiges usées soit maintenue. Les exigences gouvernementales à l'égard des sites non conformes à la réglementation provinciale devront alors être appliquées rigoureusement.

- 1800 Les ouvrages de traitement et de distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté urbaine bénéficient généralement d'un entretien adéquat et sont considérés en bon état par les gestionnaires municipaux. L'eau est distribuée par vingt (20) réseaux municipaux qui desservent environ quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de la population totale.
- 1805 La même proportion de la population de la Communauté urbaine est raccordée à un réseau d'égout et évacue ses eaux usées qui sont traitées à l'une ou l'autre des stations d'épuration. Certaines conduites sont sujettes à des problèmes de refoulement ou subissent une infiltration excessive. Des investissements sur la rénovation des réseaux devront augmenter graduellement. Cependant, comme ces réseaux sont relativement récents, la proportion des conduites qui connaissent des problèmes sérieux est encore faible.
- 1810
- 1815 L'état des infrastructures urbaines et de leur réfection sont des préoccupations importantes au sein de la Communauté urbaine. Les modes de gestion et d'interventions différentes d'une ville à l'autre, et son ampleur variable, systématique ou non. Des données supplémentaires seront requises pour compléter un diagnostic de l'état des réseaux municipaux de service d'eau.
- 1820 Afin de gérer le plus efficacement possible les investissements à venir requis pour l'entretien et la rénovation des réseaux d'aqueduc et d'égout, les villes doivent procéder à un inventaire de l'état de ces derniers sur les degrés d'usure et leur mode de fonctionnement.
- 1825 La Communauté urbaine demande ainsi au gouvernement de mettre en place les moyens techniques et financiers appropriés pour accompagner les villes de la Communauté urbaine dans leur programme respectif de diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'égout. Si nécessaire un nouveau programme d'infrastructures devra être instauré pour les améliorer.
- 1830 Toutes les mesures devraient être prises dans le but de mieux planifier les investissements futurs des municipalités et éventuellement de diminuer les coûts de production de l'eau et de réfection des réseaux.
- 1835 Avant l'adoption d'une politique de l'eau, la Communauté urbaine soutient que le gouvernement devra procéder à une évaluation stricte des impacts financiers, techniques et réglementaires des mesures préconisées de façon à identifier les ressources qui sont requises pour les différentes villes pour les assumer.
- 1840 L'identification de ces impacts est un prérequis à toute politique de gestion de l'eau. Pour s'y engager pleinement, les municipalités doivent pouvoir compter sur l'assistance du gouvernement.

1845 La mise en œuvre d'une politique de l'eau telle qu'envisagée par le gouvernement du Québec à la suite de la présente consultation doit prévoir les moyens techniques et financiers pour permettre aux municipalités de prendre en charge leurs responsabilités. Trop souvent, par le passé, les villes ont eu à déplorer qu'on les laisse seules et sans moyen pour l'application des politiques environnementales imposées par le gouvernement.

1850 En terminant, je tiens à souligner que la Communauté urbaine se veut proactive dans ce dossier de la gestion de l'eau sous tous ces aspects. Faute de temps, nous n'avons pu présenter exhaustivement l'ensemble de nos actions à ce niveau.

1855 Ainsi au cours des dernières années, la Communauté urbaine et les villes qui la composent ont mené plusieurs initiatives en rapport avec la gestion de l'eau par bassin versant. Mentionnons par exemple les réalisations en matière de gestion des boues de fosses septiques et des eaux pluviales, réalisations décrites plus en détail dans notre mémoire.

1860 Il s'agit d'actions concrètes qui conduisaient graduellement à la gestion des eaux en tenant compte des intégrations nécessaires au niveau des bassins versants. Par exemple, les villes s'engagent progressivement dans une gestion plus intégrée des eaux pluviales sur le territoire. Gestion qui tient compte de la capacité actuelle limitée des ouvrages existants et des cours d'eau.

1865 Elles se dotent de plans directeurs de gestion des eaux pluviales, de bassins de rétention et de règlements municipaux visant à contrôler les apports, ce qui peut supposer une approche de gestion intermunicipale en référence au bassin versant.

1870 Nous espérons que votre Commission aura retenu que de telles actions portant sur les problématiques très concrètes sont à inscrire dans une éventuelle politique de gestion de l'eau au Québec, car c'est à travers cette préoccupation très proche du terrain et des citoyens que les municipalités vivent quotidiennement les réalités et les défis d'une gestion cohérente et prudente de l'eau au bénéfice de leurs citoyens.

1875 Nous croyons que l'expérience de la Communauté urbaine et des villes de son territoire peut servir d'inspiration et de référence pour indiquer des avenues de concertation et de responsabilisation municipale dans les dossiers de gestion de l'eau.

1880 Votre Commission ne devra cependant pas négliger la condition essentielle pour que ce progrès marquant soit possible à ce niveau, soit que les villes puissent compter sur les ressources techniques et financières incontournables pour leur permettre d'être performantes dans ce champ d'activités où elles doivent de plus en plus être présentes.

Merci beaucoup.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bolduc.

1890 En vous écoutant tantôt, j'avais en mémoire les remarques de l'intervenante précédente et quand je regarde une recommandation comme celle-ci:

1895 "Avant l'adoption d'une politique de l'eau le gouvernement devrait procéder à une évaluation stricte des impacts financiers, techniques et réglementaires des mesures préconisées afin d'identifier les ressources qui seront nécessaires, etc."

1900 J'ai l'impression que c'est pas demain la veille qu'on va avoir une politique de l'eau devant des exigences aussi serrées.

1905 La réaction de madame, tantôt, était qu'au fond l'assainissement a été très subventionné par le gouvernement provincial et elle dit, c'est une injustice envers nous du milieu agricole.

1910 Or ce que vous déposez sur la table, c'est évidemment une série de demandes financières très marquées, au moment où on entre dans la deuxième phase, c'est-à-dire une phase d'après assainissement.

1915 Ça va coûter plus cher, les autres étapes de l'assainissement et ça, vous voulez pas que ça soit les villes qui le portent.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

1920 Ce que nous voulons, c'est effectivement qu'on soit supporté par le gouvernement parce que, et je le dis en terminant, trop souvent disons, le gouvernement nous a envoyé des dossiers, des dossiers environnementaux tout en disant, bien écoutez, allez-y et faites-le.

1925 Mais à ce moment-là, nous, ce qu'on veut, c'est un support, que ça soit au niveau monétaire, que ça soit au niveau technique parce que le gouvernement a beaucoup de possibilités techniques aussi de nous aider, il y a beaucoup d'expertises gouvernementales qui existent; ce qu'on veut, c'est effectivement de bénéficier de toutes les expertises que le gouvernement peut avoir et effectivement, peut être associés à ça, à certains coûts parce qu'au niveau des villes comme telles, c'est sûr que si on envoie toute la politique de l'eau puis on remet ça sous la responsabilité des villes, on va avoir un problème tout à l'heure. C'est dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Est-ce que les pratiques antérieures là-dessus, pensons au transfert du Règlement sur les résidences isolées par exemple, la protection des berges, est-ce que les transferts de responsabilité ont été très lourdes jusqu'à maintenant au niveau de l'eau en particulier?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

1935 C'est sûr qu'elles ont été très lourdes. Maintenant au niveau des transferts de responsabilité, là, j'aime autant pas m'attaquer trop trop là-dessus, parce qu'effectivement on le sait pas c'est quoi qui nous attend comme transfert de responsabilité.

1940 C'est sûr qu'à ce moment-là, on pourra toujours en rediscuter, là, mais soyez assuré d'une chose, c'est que s'il y a trop de transfert de responsabilité via les villes, je suis à peu près convaincu qu'on n'aura peut-être pas la réussite que le gouvernement espère avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 O.K.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1950 Je voulais vérifier avec vous d'abord votre appréciation de l'état des infrastructures parce qu'à la page 11, vous dites d'entrée, là:

"Les ouvrages de traitement et de distribution de l'eau potable sur le territoire de la CUQ sont bien entretenus et sont en bon état."

1955 Concernant les réseaux d'égout, je retiens à peu près qu'il y a un manque d'information pour un diagnostic complet.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

1960 Sur l'ensemble, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1965 Sur l'ensemble, mais que, dans l'encadré à la fin, vous dites:

"Pour la CUQ, la situation des réseaux municipaux s'avère préoccupante."

1970 Alors préoccupante, ça veut dire qu'on s'inquiète, là. Puis d'entrée de jeu, vous disiez que pour l'eau potable c'était en bon état.

Alors faites-nous donc les distinctions sur l'état des réseaux.

PAR M. RENÉ GÉLINAS:

- 1975 Bien exactement, il faut penser, il faut savoir comment la Communauté a travaillé. La Communauté a la responsabilité d'assainissement des eaux, au niveau de l'eau potable, ce sont les municipalités.
- 1980 Pour ce projet-là, ici, exceptionnellement - quand je dis exceptionnellement, c'est pas coutume - les gens se sont réunis pour obtenir des préoccupations communes pour que la Communauté puisse apporter ces informations à votre Commission.
- 1985 Au niveau de l'eau potable, ce qui est la responsabilité des municipalités, les gens nous ont dit, l'eau potable c'est essentiel à la santé, nos réseaux sont en relativement bonne position. Par contre au niveau des égouts, là il y a un manque de connaissance et une suspicion que les réseaux pourraient être en mauvais état mais à vérifier. D'où une demande d'aide du gouvernement en ce sens.
- 1990 Est-ce que vous pouvez voir la différence, là?
- PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**
- 1995 Oui d'accord.
- PAR M. RENÉ GÉLINAS:**
- 2000 Par ailleurs, la Communauté urbaine de Québec a son propre réseau collecteur qui collecte les eaux des municipalités dont elle est responsable de cette collection-là et non pas des réseaux et il y a eu une mise à niveau qui a été fait les dernières années et le réseau était relativement de bonne qualité.
- 2005 Par ailleurs au niveau des villes, il y a une connaissance à aller chercher.
- PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**
- 2010 Merci.
- 2015 Concernant la concertation régionale, vous en avez parlé dans votre introduction, d'ailleurs je vous félicite d'avoir réuni des gens pour discuter et constituer ce mémoire, c'est très intéressant comme démarche, est-ce que le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine prévoit déjà ou a l'intention de prévoir dans la prochaine génération des mesures sur la protection des eaux souterraines, les eaux de surface, par exemple des bandes riveraines, contrôle de l'occupation du territoire le long des plans d'eau, la protection des prises d'eau potable?
- PAR M. RENÉ GÉLINAS:**

- 2020 Bon, c'est sûr qu'au niveau de la gestion de l'eau comme telle, on parle du schéma d'aménagement, je suis content que vous en parliez aussi, parce qu'effectivement j'avais eu l'occasion de rencontrer le préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il expliquait un peu la vue que la Communauté urbaine pouvait avoir sur la gestion par bassin versant. Et il a été, disons, très réceptif à ça, il disait effectivement que ça pourrait être au niveau de la MRC de la Jacques-Cartier.
- 2025 Parce que si on regarde la rivière Saint-Charles comme telle, elle est presque entièrement, pas entièrement mais en grande partie localisée à l'intérieur de la Communauté urbaine comme telle. Et si on va chercher la MRC de la Jacques-Cartier, effectivement, on vient chercher la presque totalité du bassin versant de la rivière Saint-Charles.
:
Et c'est pour ça qu'on parlait, à un moment donné, de faire ça par schéma d'aménagement parce qu'à ce moment-là, je pense que vu que le schéma d'aménagement, effectivement, est géré par la Communauté urbaine et par les villes ou les MRC, ça serait beaucoup plus facile à ce moment-là d'intégrer pour être capable de faire une bonne gestion du bassin versant de la rivière Saint-Charles, par le schéma d'aménagement.
- 2035 Et à ce moment-là, ça pourrait impliquer tout ce que vous faites mention tout à l'heure, tout ce qui pourra être intégré à l'intérieur du schéma d'aménagement, à ce moment-là en concertation avec la MRC, pourrait facilement être intégré à l'intérieur d'un schéma d'aménagement. Là c'est beaucoup plus facile parce que c'est les villes qui gèrent le schéma d'aménagement.
- 2040 Mais c'est parce que là, c'est beaucoup plus facile parce que c'est les villes qui gèrent le schéma d'aménagement; beaucoup plus facile qu'une agence, entre autres.
- PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**
- 2045 Est-ce que, vous mentionnez qu'il y a quatre (4) des municipalités, là, Québec, Charlesbourg, qui ont un programme de détection des fuites, est-ce que, lorsque la Communauté urbaine se réunit et que votre Commission a parlé, est-ce qu'il y a une sensibilisation à d'autres municipalités, en particulier je pense à Sillery qui est une municipalité aussi importante et assez cossue, pour que les programmes deviennent l'apanage de d'autres membres de la Communauté urbaine?
- PAR M. RENÉ GÉLINAS:**
- 2055 Effectivement, il y a beaucoup de sensibilisation qui se fait actuellement au niveau, à savoir est-ce que toutes les villes devraient être munies, comme vous dites, là...
- PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**
- 2060 Programme de détection de fuites.

PAR M. RENÉ GÉLINAS:

2065 ... concernant la détection et concernant les fuites. Effectivement il y a beaucoup de sensibilisation qui est faite au niveau de la Communauté urbaine comme telle.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2070 Il y a un élément à votre page 2 où vous dites, bon, vous nous mentionnez que la proportion de la population est de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%), là, qui rejette ses eaux dans un réseau, mais juste avant vous dites:

2075 'La presque totalité des eaux usées de la population de la CUQ, qui est raccordée à un réseau, est traitée.'

2080 Est-ce que ça veut dire qu'il y en a, même si elle est infime, il y a une proportion qui n'est pas traitée, et si oui, laquelle?

PAR M. RENÉ GÉLINAS:

2085 Bon, c'est qu'en 1997, au niveau de la Communauté urbaine, je pense qu'aussi on va vous déposer ce petit rapport là, la Commission de l'environnement s'est justement penchée sur les fosses septiques et on a établi un rapport en 1997 qui faisait mention, parce que la responsabilité...

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2090 Oui, mais vous dites "raccordée à un réseau d'égout. C'est pour ça que moi, j'ai pas pensé qu'il s'agissait de fosses septiques, là.

PAR M. PIERRE BRETON:

2095 Bon effectivement, il y a deux pour cent (2%) du territoire qui marche par des fosses septiques, tout simplement. Quatre-vingt dix-huit pour cent (98%) est connecté à un réseau qui va capter ces eaux-là et les traiter. Il y a deux pour cent (2%) des résidences qui sont avec des fosses septiques.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2100 Mais du quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) raccordé à un réseau, là, vous dites que la presque totalité est traitée, des eaux usées est traitée. Alors il y a une portion, là, parce que

2105 sans quoi vous auriez écrit que tout ce quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) là est traité complètement..

PAR M. RENÉ GÉLINAS:

2110 Bien, c'est la totalité si on excepte les débordements; parce que là, je pense que les représentants de la ville de Québec vous l'ont expliqué tantôt, lorsqu'il y a des débordements, les réseaux débordent, mais il y a une partie des eaux usées qui sont là-dedans qui s'en vont dans la nature et c'est probablement cette partie-là qui n'est pas traitée. Qui cause beaucoup de problème!

2115
PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2120 Est-ce que le cas qu'on avait traité avec monsieur Breton, en première partie d'audience, sur le fait que vous n'avez pas d'autres contrôles au niveau de l'émissaire est qui reçoit, sans que se soit traité par la CUQ, les rejets de la Daishowa, vous nous aviez répondu, monsieur Breton, que vu que cette portion de tuyau qui arrive à votre émissaire n'est pas traitée par vous, vous ne surveilliez pas la qualité du rejet, et que vous vous fiez que la Daishowa se conformait au règlement, le PRRI, là, bon.

2125 Est-ce que c'est toujours le cas et il y a aucun suivi à la sortie de votre propre émissaire, sauf celui du ministère de l'Environnement de temps en temps?

PAR M. PIERRE BRETON:

2130 Tout à fait; nous, ce qu'on fait, on suit la partie de l'émissaire qui vient dans notre station de traitement d'aux usées, et la compagnie, la papetière, est assujettie à ses règlements et à ses programmes d'autocontrôle et autres contrôles, donc il y a un contrôle qui est jugé tout à fait adéquat de ce côté-là.

2135
PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2140 À l'heure présente, vous n'avez jamais eu, lorsqu'il y a eu des échantillonnages à la sortie finale de votre émissaire, vous n'avez pas perçu de problèmes ou de dépassements? En aucun moment?

PAR M. PIERRE BRETON:

2145 C'est-à-dire qu'on ne va pas à la sortie finale, nous on va à la sortie de la station, mais pas nécessairement après le mélange des eaux de la Daishowa. On le fait avant le mélange des deux.

2150 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Mais je crois que le ministère, lui, de temps à autres, peut faire des vérifications, est-ce que jamais vous n'avez eu de nouvelles à l'effet qu'il y avait eu des dépassements?

2155 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Non, pas à notre connaissance, non.

2160 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Bon. Et ma dernière question: est-ce que la Communauté urbaine s'intéresse, parce qu'il y a des émissions de radio, de télévision en particulier tout récemment sur le fleuve Saint-Laurent, s'intéresse à la sédimentation qu'il y a dans le fleuve Saint-Laurent entre les battures de Beauport et jusqu'à l'extrémité est de votre territoire, là, la Côte-de-Beaupré, Château-Richer, 2165 l'Ange-Gardien.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOLDUC:

2170 Ça c'est des informations qui sont récentes, qui sont à suivre; nous avons pas l'information précise mais c'est sûr qu'on suit toujours ça et il y a toujours une préoccupation. Vous savez qu'avec le fleuve Saint-Laurent, les dernières préoccupations n'étaient pas des préoccupations de qualité mais c'était des préoccupations de quantité.

2175 Les volumes d'eau ont de beaucoup baissés et ça on voudrait en assurer un suivi, parce qu'il y a toujours une question de dilution des rejets qui sont acceptés et c'est plutôt à ce niveau-là qu'on va assurer un suivi.

Maintenant, on n'a pas les informations précises concernant la sédimentation.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va cesser là, messieurs, mais je vous souhaite bon succès dans votre recommandation 7, dans laquelle vous dites que vous demandez:

2185 "Au gouvernement d'inscrire dans sa politique de gestion des rivières par bassin, un projet pilote de gestion d'un bassin en milieu urbain, et que la rivière Saint-Charles soit retenue comme lieu d'expérimentation pour développer une formule de gestion s'appuyant sur les instances municipales."

2190 C'est un beau projet pour la région, c'est un projet ambitieux. Vous avez, j'imagine, toute la patinoire du jeu politique dans la région pour faire avancer cette cause-là.

PAR M. RENÉ GÉLINAS:

2195 On a à peu près tout ce qu'il faut dans ce bassin versant là pour être capable de faire une très bonne étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Merci et bonne chance.

Alors, on va arrêter pour dix (10) minutes, on a encore une fin d'après-midi extrêmement chargée, alors on se retrouve avec Solidarité rurale du Québec.

2205 _____

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2210 _____

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Si vous voulez prendre place! J'ai pas d'objection à ce qu'il y ait des retrouvailles et des conversations, il y a un beau corridor pour ça.

Alors, j'ai donc le plaisir d'inviter maintenant Solidarité rurale du Québec.

2220 Bonjour.

PAR M. JACQUES PROULX:

Bonjour monsieur le Président, madame, monsieur.

2225 Alors peut-être rapidement vous expliquer ce qu'est Solidarité rurale. Très brièvement, c'est une coalition...

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 On vous connaît de figure mais on doit vous demander de vous identifier, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES PROULX:

2235 Excusez-moi! Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec.

PAR Mme JULIE PERREAUXT:

Julie Perreault de Solidarité rurale du Québec, agente de liaison.

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, très bien.

2245

PAR M. JACQUES PROULX:

Qui était responsable du dossier.

2250

Alors merci monsieur le Président, merci de nous donner l'opportunité de se présenter devant vous pour faire valoir un certain nombre de points de vue.

Comme je viens de le souligner, Solidarité rurale du Québec c'est une coalition qui a été mis en place à la suite des États généraux du monde rural, qui est composée d'une vingtaine

2255 de grands organismes nationaux du Québec, qui est très représentative en fait de plusieurs dizaines de municipalités, de différentes corporations et il y a aussi un membership individuel.

Vous savez que Solidarité rurale reçoit ses mandats, en fait justement de ses membres et est financée aussi, en partie, par ses membres réguliers et associés.

2260 Depuis 97 aussi, Solidarité rurale agit comme instance conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité.

2265 Et avant de m'attaquer au mémoire que nous vous avons déjà soumis, je tiens à préciser qu'à titre d'instance conseil, nous avons remis au gouvernement du Québec un avis sur sa future politique rurale d'où nous abordons aussi la question des ressources et particulièrement de l'eau.

2270 De cet avis, les membres de cette Commission retiendront que le monde rural québécois est un tout, pas un sujet d'études ou un lieu d'interventions ou une réalité désuète. Il implore donc la société afin qu'elle le comprenne dans son entièreté notamment en modulant l'intervention gouvernementale en conséquence.

2275 Et comme notre territoire rural d'ici, c'est aussi l'eau, nous estimons que la première politique québécoise sur le monde rural doit prendre en compte cette ressource, au même titre que l'ensemble des autres ressources naturelles présentes dans nos territoires.

2280 Voilà pour le cadre général de notre intervention. Faire le tour de la question de l'eau au Québec est donc une tâche titanique, le caractère multiple de l'eau, le nombre des acteurs concernés et la complexité des problématiques en font un enjeu historique et en même temps difficile à simplifier.

2285 Chacun y présente son bilan, ses statistiques, son évaluation et comme il est impossible en quelques pages de dresser un bilan complet et acceptable de l'eau et de ses enjeux en milieu rural, nous exprimerons ici quelques principes fondamentaux devant guider, selon nous, une politique de l'eau.

2290 Si notre mémoire commente chacun de ces principes et chacune des propositions retenues par nos instances démocratiques, je me bornerai, pour l'instant, à une lecture exhaustive de nos recommandations.

2295 Premièrement, attribuer autant à l'eau souterraine qu'à l'eau de surface un statut de patrimoine collectif et la protéger de la sorte;

L'eau doit être intégrée à une conception globale de la gestion du territoire qui viserait un double mandat: celui de préserver, voire d'améliorer l'équilibre écologique des écosystèmes et celui de servir l'épanouissement des communautés rurales;

- Favoriser les usages qui permettent à l'eau de retourner dans son bassin versant d'origine en fonction de la capacité naturelle de son renouvellement;
- 2300 Les utilisateurs doivent faire en sorte que la qualité de l'eau rejetée soit au moins aussi bonne que lors de son prélèvement initial;
- 2305 Que le gouvernement identifie un ministère attitré dépositaire et mandataire de la politique de l'eau au Québec, que ce dernier s'engage à revoir et à harmoniser toutes les lois concernant l'eau et qu'il définisse clairement les rôles et les compétences de chacun en privilégiant des arrimages interministériels;
- 2310 Identifier une nouvelle unité spatiale d'analyse, acceptée de tous, afin d'instituer une gestion territoriale qui favorisera la concertation et la mise à jour d'intérêts divergents et convergents;
- 2315 Envisager la création et la mise en place d'un comité de gestion multisectorielle de l'eau pour chaque région hydrographique;
- 2320 Étudier la possibilité de créer une instance juridique nationale qui opérerait selon une approche territoriale globale autant pour la protection du territoire agricole, forestier qu'hydrologique;
- 2325 Pousser plus loin la logique des participations des citoyens en aidant les acteurs à s'organiser en association, en réseau, en comité ou en coalition et de les reconnaître légalement;
- 2330 Réévaluer le rôle des paliers régionaux afin d'encourager leurs efforts dans la construction ou dans le maintien des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau et d'en favoriser une plus grande intégration dans l'aménagement du territoire;
- 2335 Pousser plus loin les programmes de responsabilisation et de sensibilisation auprès des citoyens à l'égard de la consommation d'eau potable;
- 2340 Faire en sorte que le ministère responsable de l'eau applique les règles antipollution, en contrôle les résultats, le suivi et s'assure de la réduction des polluants industriels, agricoles et domestiques rejetés dans l'eau soit réellement atteinte, maintenue et améliorée;
- Aussi favoriser la recherche de solutions et d'alternatives avec les agriculteurs pour enrayer les effets négatifs de la pollution diffuse notamment dans les zones où l'agriculture est pratiquée de façon intensive et concentrée;
- Envisager l'instauration d'une forme de taxes ou de redevances pour les utilisateurs qui ne retournent pas un volume suffisant dans leur bassin de captage ou pour ceux qui modifient considérablement le milieu environnant. Ces redevances devraient être réinvesties localement et dans l'unique but d'assurer le renouvellement de l'eau, d'améliorer sa qualité et de compenser les autres usages.

2345 L'eau est nécessaire à la qualité de vie rurale et au maintien des activités humaines. Solidarité rurale du Québec continue de croire à la transformation des ressources, des richesses naturelles dans leur lieu d'origine. L'eau n'échappe pas à cette logique en s'insérant dans les produits agricoles, forestiers et miniers à haute valeur ajoutée et en servant à la mise en place d'activités récrétouristiques et culturelles.

2350 La multifonctionnalité des usages de l'eau peut autant, sinon davantage, apporter des bénéfices économiques et commerciaux que la seule exploitation d'eau en vrac. Et à titre d'exemple, à elle seule, la pratique de la pêche récréative représente annuellement des revenus de un point cinq milliard de dollars (1,5 MM\$)

2355 Les usages variés de l'eau garantissent une multiplication et une diversification des activités rurales, d'ailleurs au même titre que les sols agricoles et les forêts, l'eau doit être considérée pour ce qu'elle est, un patrimoine collectif lié à l'économie des terroirs.

2360 Solidarité rurale du Québec rappelle que l'hydroélectricité doit faire intégralement partie de la réflexion publique en cours. De plus la possibilité d'exclure la production d'électricité et le détournement total ou partiel des rivières et des cours d'eau pour l'implantation de nouvelles centrales, de l'éventuel projet de loi sur l'interdiction des prélèvements d'eau à grande échelle est déplorable. On sait que la construction des barrages est une source de conflits. Une politique de gestion de l'eau doit chercher à réconcilier énergie et conservation des eaux tout en privilégiant des types d'aménagements moins dommageables pour les rivières et les bassins versants.

2365 Le regroupement pour la protection de la rivière Ashuapmushuan et l'aménagement hydroélectrique de l'île Monseigneur sur la rivière Mistassini représentent des exemples en cette matière. Le classement des rivières ne peut pas d'ailleurs être réalisé qu'en fonction du potentiel hydroélectrique, mais aussi des intérêts exprimés par les autres usagers.

2370 Enfin, Hydro-Québec ne doit pas être placé en amont de l'application éventuelle des schémas directeurs mis au point par les comités des régions hydrographiques mais plutôt y être présent lors de son élaboration.

2375 En terminant, je vous rappelle qu'envisager l'eau comme une constituante vitale de la territorialité québécoise représente un défi pour la gestion gouvernementale. Évidemment, des compromis et une volonté ferme de partager un territoire commun seront nécessaires.

2380 Outre la formation de nouvelles structures de gestion, la gestion intégrée et globale de l'eau est une gestion de relations humaines, de conflits et de luttes de pouvoir. Si une politique de l'eau au Québec, et peu importe la forme qu'elle prendra, décide de favoriser le regroupement de tous les usagers de l'eau au sein d'une même unité de gestion, la convergence d'intérêts deviendra en soi un autre défi.

2385 Ce passage souhaité, voire même obligé d'une gestion des ressources naturelles québécoises, doit pouvoir s'orchestrer dans l'unique but d'assurer le déploiement d'activités humaines responsables les unes des autres et de considérer le territoire rural dans son entièreté.

2390 Alors, merci bien. Et nous sommes disposés à répondre à vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Proulx.

2395 Il y a plusieurs suggestions fort intéressantes dans votre texte, mes collègues vont aller les pointer au fur et à mesure.

2400 Prenons-en une première qui est au point 4,4 de votre mémoire qui est cette idée d'un tribunal de l'eau ou d'une commission d'arbitrage. Au fond, si on comprend bien dans l'articulation de ce que vous demandez, il y aurait donc, liées à la territorialité, des formes de gestion par bassin qui impliquent plusieurs acteurs, il y a des conflits d'intérêts et donc il y aurait à un moment donné une obligation de statuer, et vous vous en allez non pas vers l'autorité politique mais des formes d'autorités juridiques.

2405 Pouvez-vous m'expliquer cela un petit peu, pourquoi ce choix-là?

PAR M. JACQUES PROULX:

2410 Je vous dirai dans un premier temps, ce choix-là, c'est peut-être pour le rendre beaucoup plus - il va déjà y en avoir suffisamment d'influences politiques à l'intérieur de ça. Et je pense que pour nous, il devient important, en bout de ligne en fait, quand il faudra trancher, parce qu'il faut trancher un jour ou l'autre, il devient important d'avoir une entité qui est libérée le plus possible des différentes influences qui peuvent survenir de n'importe quel côté.

2415 Puis on sait que si ça demeure un tribunal politique, appelons ça entre guillemets un tribunal politique, les humains étant ce qu'ils sont, et c'est tout à fait normal, les influences des plus forts vont toujours avoir priorité.

2420 Et quand on vit dans un monde comme on vit à l'heure actuelle où que l'économique a pris tout l'espace, c'est évident, on est convaincu que les intérêts économiques auront toujours priorité.

2425 Mais même sans ça, je pense qu'il est important de, j'irais plus loin, je dirais il faut trouver le moyen de décentraliser tout ça, il faut trouver le moyen de rendre imputable les communautés. Et toute la question de l'eau, si vraiment on a à cœur de vouloir la protéger, que ça devienne un patrimoine collectif, je pense qu'il faut rendre les populations imputables; donc ça veut dire de décentralisation.

2430 Mettre en place les différents outils qui vont être nécessaires pour toujours en arriver à des consensus ou des compromis mais c'est évident qu'il va arriver des circonstances, et moi je pense que ça ne peut pas être le politique qui règle ça en bout de ligne, quand ce sera nécessaire, quand on aura tenté je pense le plus largement possible de la gérer au mieux, le mieux possible pour les communautés, bien, ils auront un dernier recours, ce tribunal-là qui sera, je me répète, là mais qui aura beaucoup de liberté et beaucoup de crédibilité, je pense.

2435 **PAR Mme JULIE PERREAUXT:**

2440 Et je pense que l'idée aussi de ce tribunal, c'est d'agir à partir des lois qui seront émises, elles, par le politique donc loi sur la gestion de l'eau, sur le territoire agricole et sur la forêt, et je dirais de juger, à partir de ces lois-là, de la transversalité des trois (3) lois, de juger des cas spécifiques qui sont en litige.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Juste par incidence, là, pour m'amuser, j'ai remarqué que vous citiez vraiment n'importe quel auteur et qu'en page 3, vous avez même cité un nommé Beauchamp, alors...

PAR M. JACQUES PROULX:

2450 On aime à être équitable.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2455 Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, vraiment il y a du laxisme dans ce mémoire!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2460 Bon, une seule question, monsieur Proulx, qui se reporte à votre élément 3, je pense à la page 7, vous dites qu'il faut favoriser la recherche de solutions, d'alternatives avec les agriculteurs pour enrayer les effets négatifs de la pollution diffuse.

2465 Comment croyez-vous qu'on puisse, dans un délai raisonnable, madame parlait tout à l'heure d'une dizaine d'années mais changer les pratiques. Vous êtes agriculteur vous-même, vous continuez, est-ce que c'est utopique de penser que ça peut se faire relativement rapidement, c'est-à-dire en moins de dix (10) ans.

PAR M. JACQUE PROULX:

2470 Moi, je vous dirai que c'est important qu'on ait des utopies. Et même si ça peut paraître utopique, je pense qu'il faut viser à le faire le plus rapidement possible.

2475 Moi, je suis persuadé que c'est possible de le faire à l'intérieur de ça, ça peut se faire très rapidement. Vous savez, si on valorise d'une façon concrète différentes approches, différentes pratiques, s'il y a des encouragements, ici je ne veux pas parler de finance, je veux pas parler d'argent, je veux dire qu'il y a des reconnaissances et puis qu'on s'ouvre, justement, aux différentes alternatives possibles qui nous amèneraient à accélérer ça, arrêtez de penser qu'il y a un seul modèle ou qu'il y a quelques modèles.

2480 Je pense que si on est capable, au niveau de tous les responsables dans ça, de s'ouvrir, justement, et de regarder davantage pas les outils qu'on va utiliser mais les résultats que ça va donner, je suis persuadé qu'on peut faire ça très rapidement.

2485 Mais faut changer nos paradigmes et les agriculteurs, et les gouvernement, et les décideurs un peu partout; il va falloir changer, regarder différemment et valoriser, je me répète, là, valoriser toutes les méthodes qui peuvent nous emmener à pouvoir corriger ces situations-là, le plus vite possible.

2490 Mais il y en a pas de solution miracle.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2495 Mais ceux qui ont de bien meilleurs revenus depuis que la ferme familiale est devenue une grande industrie monoculture ou encore d'élevage unique, concentrée, là, alors ils font beaucoup d'argent maintenant, ça peut impliquer pour eux une baisse de revenus, c'est pas facile à les faire changer d'idée, ceux-là.

PAR M. JACQUES PROULX:

2500 Êtes-vous certains qu'ils font beaucoup d'argent ceux-là ? Je veux dire, je pense, quand je vous ai parlé tout à l'heure, il faut changer nos paradigmes et c'est uniquement à partir de là. C'est peut-être bien pas - comment vous dire que dans le modèle dominant à l'heure actuelle, l'industrialisation à outrance, c'est évident qu'on ne préconise que, on est toujours incité à préconiser une (1) ou deux (2) solutions universelles.

2505 Et moi, je vous dis qu'il faut arrêter de s'arrêter à ça puis de regarder la totalité des approches qui peuvent exister, même les plus farfelues.

2510 C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, il faut avoir des utopies. Je sais pas si je suis plus clair? Faut être ouvert à ça, et faut valoriser l'avenue de la multitude d'approches qui peuvent exister et arrêter de penser qu'il y a rien qu'un ou deux (2) approches ou l'approche de supposés gourous qui existent à quelque part.

2515 Et ça, c'est une mentalité qu'on a à changer, pas uniquement là au Québec, mais beaucoup d'autres endroits. On pourrait parler par exemple, on pourrait parler qu'il y a quelques

entreprises au Québec, au niveau de l'assainissement des eaux, qui ont développé des procédés qu'ils ne sont pas capables de vendre au Québec parce que c'est pas dans les normes, mais on les vend partout ailleurs dans le monde et ça donne des résultats extraordinaires.

2520

Alors c'est ça que je veux vous dire, ouvrons-nous l'esprit, arrêtons de fonctionner uniquement à partir de normes, d'un encadrement, là, qui est, qui ferme toutes les possibilités. Il y a un tas de solutions qui pourraient accélérer beaucoup qu'est-ce qu'on poursuit à l'heure actuelle, l'atteinte des objectifs qu'on poursuit.

2525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il existe déjà un certain nombre je dirais pas de changements de paradigmes, mais de changements de pratiques qui ont été exposés devant la Commission, entre autres concernant l'usage plus judicieux, donc réduit des pesticides, l'usage des engrains de synthèse selon les besoins des cultures, le maintien d'une bande riveraine le long des cours d'eau, la politique des travaux minimums qui consisterait notamment à pas labourer l'automne et bon, le drainage des champs avec des bassins de rétention. Alors ça c'est encourageant.

2535

Mais si on regarde les paradigmes plus généraux, disons, est-ce que l'agriculture intensive et concentrée est un mal nécessaire pour être compétitif sur les marchés ou si, comme certains nous l'ont signalé, sans retourner en arrière, puisqu'on règle rien en revenant aux vieilles recettes, mais est-ce que l'adoption de certaines formes d'agriculture extensive, plus respectueuse de l'environnement, qui seraient à l'encontre des façons de produire intensives et concentrées, est-ce que c'est envisageable?

2540

PAR M. JACQUES PROULX:

Bien sûr, bien sûr. C'est évident que la concentration de la production, de la transformation, comme la concentration des humains, ainsi de suite, est toujours négative. Et quand je vous disais tout à l'heure qu'il faut s'ouvrir, justement, sans revenir dans le passé mais sans complètement tout évacuer qu'est qu'on a fait dans le passé, je pense d'enrichir le passé, de regarder un certain nombre de pratiques, ainsi de suite, elles seraient peut-être beaucoup d'actualité aujourd'hui, si on les actualisait; il faut actualiser les choses.

2550

Mais c'est sûr que la concentration, je pense que vous connaissez mon point de vue sur ça, je serai toujours contre parce qu'elle aboutit toujours, c'est parce que c'est un seul modèle, c'est une seule façon de faire les choses, et pour moi, ils ne sont pas - on a rien prouvé avec ça.

2555

Alors c'est sûr qu'on augmente, quand on parle d'une concentration comme on peut le voir dans certains, et pas uniquement en agriculture, faudrait faire attention de viser juste l'agriculture, dans beaucoup d'autres choses, est la cause et risque fortement d'être la cause de beaucoup d'échecs, si on veut, vis-à-vis les moyens qu'on se donne pour atteindre les objectifs poursuivis.

2560

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous proposez une nouvelle unité d'analyse, une unité spatiale d'analyse.

2565

Est-ce que c'est une forme de centre de développement de la connaissance et est-ce que ça devrait être séparé du mandataire dont vous parlez, du ministère mandataire?

C'est votre recommandation 6 par rapport à la recommandation 5.

2570

PAR Mme JULIE PERREAUXT:

Non, je pense qu'on fait référence ici aux régions hydrographiques, donc c'est-à-dire de s'entendre sur une unité spatiale, une unité de territoire pour l'analyse de...

2575

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ah bon, alors c'est pas une institution, c'est...

2580

PAR Mme JULIE PERREAUXT:

Non, non, non, c'est vraiment...

2585

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est une base de référence spatiale.

2590

PAR Mme JULIE PERREAUXT:

Oui, la base de référence, donc aussi qui va identifier les intervenants à convier autour de l'instance d'origine hydrographique.

2595

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

2600

Ça m'amène à ma dernière question, justement vous avez, c'est intéressant d'entendre le concept de territorialité, c'est la première fois qu'on entend ça de façon aussi claire, là. Donc, vous dites:

"Considérer le territoire dans son entièreté."

Jusqu'à maintenant, on a entendu des gens nous dire, la gestion de l'eau ça doit se faire selon les caractéristiques du milieu naturel, c'est-à-dire par bassin versant ou par formation aquifère.

2605

Mais qu'est-ce que l'entièreté du territoire comme concept pourrait nous apporter de plus, là, dans l'analyse?

2610

Pourrait peut-être nous inciter à ne rien oublier.

PAR M. JACQUES PROULX:

2615

Je pense que je dirais qu'il s'agit de pas seulement regarder l'eau à partir de l'eau, c'est-à-dire de regarder l'eau à partir de la forêt, à partir de l'agriculture, à partir de l'ensemble des activités d'un milieu.

2620

Et c'est, bon, je pense, vous êtes, on est sur une consultation sur la gestion de l'eau au Québec, nous on aurait souhaité sur la gestion du territoire, en fait, c'est-à-dire de prendre l'eau comme un des éléments du territoire, mais qui ne peut se regarder seul, il peut pas se regarder sans regarder l'agriculture, sans regarder ce qui se passe en forêt, parce qu'ils ont des impacts les uns sur les autres.

2625

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2630

C'est pour ça que plusieurs nous parlent d'une politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et des écosystèmes aquatiques, et par la notion de bassin versant, c'est quasiment l'ensemble du territoire finalement qui est en cause.

2635

PAR Mme JULIE PERREAULT:

2640

Oui, c'est ça. mais donc pas seulement d'avoir le focus de regarder à partir de l'eau mais à partir des autres, donc d'être plus transversal, d'être plus...

2645

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2650

Oui, transversa, c'est une notion intéressante, oui.

PAR Mme JULIE PERREAULT:

2655

Donc ça se touche ces choses-là, la forêt est à côté de l'agriculture, à côté de l'eau et on peut pas séparer le puzzle, d'une certaine façon; c'est comme de refaire le puzzle et de le regarder dans son entièreté.

2660

PAR M. JACQUES PROULX:

Et c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, c'est pour ne rien oublier, parce qu'à chaque fois qu'on le spécialise le moindrement, à chaque fois qu'on le regarde uniquement comme un, on oublie facilement le reste; et tout ça a des influences les uns sur les autres.

2650

On pourrait avoir la plus belle politique au monde sur l'eau, et mettre les plus beaux principes possible et imaginables mais si au côté, au niveau de la forêt ou l'agriculture ou la chasse et la pêche, ou ainsi de suite, on n'est pas aussi exigeant, on va venir d'annuler une partie des beaux efforts qu'on fait.

2655

Alors c'est un peu votre question de tout à l'heure. Faut revenir à cette globalité du territoire avec toutes ses ressources qui sont toutes égales, mais qui sont toutes dépendantes les unes des autres.

2660

Et je dis souvent, dans les conférences, à l'heure actuelle, le jour où tu arrêtes, je prends toujours mon exemple, le jour que tu arrêtes de regarder le village puis les services de ta ferme mais que du village ou de la communauté, tu vois ta ferme, ton église, ton magasin ou ainsi de suite, tu viens d'avoir une approche totalement différente.

2665

Alors c'est la même chose avec les ressources qui existent sur notre territoire, c'est qu'on essaie de les traiter comme si elles étaient uniques, toutes seules. Et c'est ça de regarder d'une autre façon, à notre avis, qui va être très important.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

Si vous le permettez, nous n'élargirons pas le mandat de la Commission.

2675

Juste signaler en finissant votre petite ouverture dans le sens de la globalité à l'implication d'Hydro-Québec comme gestionnaire de l'eau et donc, ça aussi fait partie, vous incitez beaucoup là-dessus, que l'hydroélectricité est inséparable de l'ensemble des usages.

PAR M. JACQUES PROULX:

2680

C'est évident qu'on tenait à le souligner fortement; il faut arrêter de donner des priviléges, pour des raisons, toutes sortes de raisons, mais qui viennent à leur tour aussi menacer, en fait, ou diminuer, minimiser les efforts qui sont faits par l'ensemble.

2685

Alors le jour qu'on reconnaîtra l'eau, au Québec, et je pense que c'est la première affaire, comme un véritable patrimoine collectif, je pense qu'on aura commencé déjà à avoir fait un pas important, et le reste va s'ajuster en conséquence.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, merci bien, bonne chance à vous.

2690

VILLES DE BEAUPORT, BOISCHATEL ET SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

Alors j'invite maintenant les représentants des villes de Beauport, Boischatel et Sainte-Brigitte-de-Laval.

2700

Alors bonjour messieurs!

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

2705

Bonjour, monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, j'ai envie de vous dire, c'est ma semaine avec le BAPE, étant donné que, d'un Ramada à un Ramada, on est à Beauport actuellement en audiences sur les dossiers de l'Alcan, et aujourd'hui on est ici sur les dossiers de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

C'est vrai. Bon.

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

2715

Je vous remercie d'abord de nous donner l'opportunité de s'exprimer sur ce dossier qu'on considère extrêmement important.

2720

J'ai à mes côtés le maire de Sainte-Brigitte-de-Laval, Pierre Vallée, j'ai également le directeur général de la municipalité de Boischatel, Michel Lefebvre, et le professeur Michel Leclerc de l'INRS-Eau, et je me présente, Jacques Langlois, le maire de Beauport.

2725

Évidemment, vous comprendrez que c'est Michel Leclerc, comme professeur, qui a préparé le mémoire. Alors, il aura le privilège de répondre à vos questions les plus pointues à la suite de l'exposé que je vous présente. Il a eu le mérite de participer à plusieurs études sur les risques et dommages des inondations, notamment aux crues du Saguenay en 96, il a également pour la Ville de Beauport fait une étude sur la rivière Montmorency.

Évidemment, la ville de Beauport compte soixante-treize mille (73 000) personnes...

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, je suspends l'audience pour deux (2) minutes, on va statuer si on continue ou pas là, parce qu'il y a plus de transcription sténographique.

2735

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

2745

Malgré l'absence de notre sténotypiste, comme il s'agit des mémoires, et qu'il y a un enregistrement qui est fait de la communication, je pense que ça ne portera pas atteinte à la validité de la démarche que nous faisons. Alors je vous invite donc à continuer la présentation de votre mémoire.

2750

Je m'excuse monsieur Langlois, mais on comprend de part et d'autre que là, il y avait des circonstances incontrôlables.

Alors merci!

2755

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

Alors merci, monsieur le Président.

2760

Évidemment les municipalités de Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et Boischatel comptent au total quatre-vingt mille (80 000) personnes et ont un point commun, c'est qu'elles se partagent les rives de la rivière Montmorency qui nous amène à vous parler de l'eau mais dans son début d'année, c'est-à-dire dans la période des glaces, des inondations, tout ça, on jugeait très à propos, quand on parlait tout à l'heure des dimensions de l'eau, bien, on vous en propose une sur laquelle on voudrait réfléchir, parce qu'elle a des conséquences extrêmement importantes pour les riverains, au fond, de partout au Québec.

2765

Quand nous avons pris connaissance des thèmes qui préoccupent le BAPE concernant la gestion de l'eau au Québec, nous avons cru utile de soulever la question des risques d'inondation. Les crues du Saguenay en 96 ne sont pas si loin derrière nous. De tels sinistres pèsent très lourd et de façon imprévisible sur les finances publiques.

2770

Pour ces raisons, la question des risques d'inondation devrait, à notre avis, faire partie des préoccupations du Bureau.

2775

À Beauport, Sainte-Brigitte et Boischatel, nous avons l'incroyable privilège d'être traversé par un cours d'eau qui fait l'envie de la région, des visiteurs par sa beauté, sa pureté et son aspect encore sauvage. Ainsi, la chute Montmorency représente un des attraits touristiques les plus visités de la région.

2780

Cependant, le caractère indompté de cette rivière constitue une menace permanente pour les riverains et les infrastructures municipales. Une crue majeure, comme celle du Saguenay, ou un gros embâcle dans le secteur urbain, auraient des conséquences très graves sur les politiques actuelles permettant difficilement de prévenir.

C'est pourquoi nous nous sentons visés par la politique de gestion intégrée en voie d'élaboration et souhaitons voir cet aspect recevoir toute l'attention nécessaire.

2785 Juste un petit rappel ici de la notion de risque, le risque est constitué d'abord d'un aléa, que ce soit inondation, tremblement de terre ou verglas, lequel se définit par son potentiel dévastateur et sa fréquence. Un aléa majeur mais rare a, théoriquement, le même poids qu'un autre moins important mais beaucoup plus fréquent.

2790 Même s'il y a aléa, il y a nécessairement de risque, car il faut pour cela qu'il y ait des éléments à détruire, ce qu'on appelle la vulnérabilité. Un quartier résidentiel en zone inondable, par exemple, pas de vulnérabilité, pas de risque.

2795 Cette idée, si simple en apparence, permet de classifier la plupart des actions préventives. Ou bien on contrôle l'aléa ou encore on s'attaque à la vulnérabilité. On contrôle les crues, les embâcles ou le niveau de l'eau, ou encore, on empêche les constructions dans les zones inondables et on prévient les pertes de vie par des évacuations.

2800 Quand le pire se produit, on se porte au secours des sinistrés, on indemnise, on reconstruit; trop souvent malheureusement au même endroit. C'est donc faute d'avoir pu contenir l'aléa ou la vulnérabilité qu'on en arrive à devoir réparer les dégâts comme ce fut le cas au Saguenay. Les frais sont alors considérables à cause de l'urgence.

2805 Jusqu'à ce jour, au Québec, les gouvernements supérieurs ont appliqué une politique visant surtout la vulnérabilité. Ainsi, une convention Canada-Québec a permis de cartographier les zones inondables de vingt (20) à cent (100) ans en vue d'y restreindre, et même d'y empêcher toute construction. Cette pratique est accompagnée par des lois et des règlements. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment, qui fait devoir aux municipalités et aux MRC d'agir en conséquence sur leur territoire, via les schémas d'aménagement et les 2810 règlements de zonage.

Mais que fait-on des situations historiques où des régions complètes ont été développées en zone inondable sans tenir compte des aléas de la nature?

2815 On est alors face à des faits accomplis pratiquement irréversibles. Pensons à la rivière Chaudière par exemple ou aux quartiers urbains du nord de l'île de Montréal. Pour y contrôler les risques, il est pratiquement trop tard pour s'attaquer à la vulnérabilité, a-t-on alors d'autres choix que de s'attaquer aux aléas eux-mêmes.

2820 En Europe, les politiques d'intervention sont typiques d'une approche axée sur l'aléa. L'histoire est omniprésente dans les vieux pays et la présence de constructions vulnérables en zone inondable remonte à un lointain passé. De nombreux aménagements permettant de contrôler le débordement des rivières dans les régions basses ont souvent reconfiguré le paysage des rivières.

2825

En Hollande par exemple, une large proportion du territoire national a été arraché à la mer. Contrôler les inondations en s'attaquant aux aléas est naturel sur le vieux continent.

Aux États-Unis, l'approche est similaire quoi que plus récente. Ainsi le Mississippi est bordé de digues pouvant contenir des crues d'une probabilité proche d'une fois par cent (100) ans. De plus, comme on peut encore agir sur sa vulnérabilité, on interdit la construction ou on en régit strictement les normes dans les zones potentiellement inondées. De plus, on utilise le levier économique de l'assurance pour limiter les nouvelles constructions et responsabiliser les propriétaires.

Contrôler les aléas par des digues et des barrages n'est pas si simple. D'abord, c'est très coûteux et cela ne peut se justifier que si le potentiel à protéger le justifie.

Deuxièmement, on entre dans une spirale infernale où le risque peut continuer de croître malgré les ouvrages de protection. On protège la zone inondable contre les crues fréquentes, on s'y installe en se croyant en sécurité pour toujours. La sécurité n'est jamais totale. Et un jour arrive l'événement vraiment exceptionnel que l'aménagement ne peut contrôler et on récolte les dommages cumulatifs en une seule fois.

Troisièmement, le prix environnemental est souvent lourd pour les écosystèmes aquatiques, artificialisation des berges, perte de milieux humides. On l'a vu, la politique québécoise cible surtout la vulnérabilité par l'interdiction de construire dans les zones inondables.

Bien que nécessaire, cette politique comporte malheureusement quelques lacunes importantes qui en affaiblissent la portée et l'efficacité: Elle ne s'applique que là où les cotes de crues ou les cartes officielles ou intérimaires existent et elle demeure assez statique par rapport à l'évolution possible du cours d'eau ou de l'hydrologie du bassin versant, changements climatiques, coupes forestières; elle tient compte difficilement des embâcles; elle ne prévoit pas de protection physique contre les aléas; elle ne vise que les nouvelles constructions et ignore la transformation des chalets en résidences principales.

Que peut-on faire pour l'améliorer? Nous préconisons un programme gouvernemental à frais partagés de gestion et de réduction des risques qui s'intégrerait dans la politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, expérimenté actuellement sur quelques rivières.

À notre avis, un tel programme devrait comprendre deux (2) volets principaux: d'abord effectuer un vrai bilan des risques sur les bassins hydrographiques, puis élaborer un plan intégré de réduction et de gestion des risques.

Établi sur le long terme, un bilan des risques comprend bien sûr une évaluation des coûts économiques et sociaux du statu quo. Une fois correctement établi le bilan des risques, la conception de plans d'intervention et d'aménagement en vue de les réduire doit, à notre avis,

2870 respecter certains objectifs ou principes clairement établis comme: conserver et mettre en valeur les composantes naturelles du milieu; éviter la spirale construction-protection-construction; considérer les plans de relocalisation des populations comme faisables; établir la rentabilité économique des interventions sur l'horizon temporel approprié vingt (20) ans, cinquante (50) ans, cent (100) ans; pratiquer la transférabilité des aléas en respectant la non-transférabilité des risques; établir un consensus social par rapport aux plans de réduction des risques.

2875
2880 L'aspect économique de la question nous apparaît le plus fondamental. Ainsi, exproprier et relocaliser des quartiers complets peut sembler une solution exagérée quand on la compare au coût d'indemnisation d'un seul sinistre. Cependant, en évaluant le rendement à long terme, une suite d'aléas récurrents évités sur une période de dix (10), vingt (20) ou cinquante (50) ans peut très bien justifier l'investissement à court terme. Il en va de même pour tout type d'intervention, qu'elle soit physique ou administrative.

2885 L'autre élément essentiel est plutôt sociopolitique. Gérer le bilan des risques sur un cours d'eau n'est pas sans certains arbitrages. Réduire les risques pour les uns peut, si l'on n'y prend garde, aggraver la situation des autres riverains, qu'ils soient à l'aval ou à l'amont. C'est pourquoi un plan de réduction des risques doit s'établir à l'échelle du bassin versant et dans la transparence et la participation des intervenants visés.

2890 Nous aurions aimé, ici, rapporter l'expérience récente vécue par la ville de Beauport concernant la prévention des risques d'inondation de la rivière Montmorency. Mais comme vous en avez sans doute entendu parler dans les journaux et que notre mémoire en rapporte les principaux faits, nous serons brefs.

2895 Un bilan des risques comme celui proposé dans ce mémoire a été réalisé entre 96 et 98 dans le secteur Beauport de la rivière Montmorency par l'INRS-Eau. Bien que le bilan ne soit pas encore complet, notamment pour les embâcles de glace, les résultats à ce jour ont été éminemment utiles à la municipalité.

2900 Un risque majeur, avec des conséquences possibles du même ordre de grandeur que celles du Saguenay en 96, a pu être détecté dans le secteur des îlets. La rivière Montmorency menaçait de changer de cours vers le centre-ville avec une crue ou un embâcle de probabilité d'une fois par trente (30) ans. Il va de soi que les correctifs appropriés ont immédiatement été apportés.

2905
2910 La cohabitation d'une prise d'eau et d'un quartier résidentiel voisin, tous deux en zone inondable zéro-vingt (0-20) ans, rendait difficile la conception d'un plan d'aménagement respectant l'équité actuelle des risques. Autrement dit, il était difficile de résoudre un problème sans en aggraver un autre. Une étude hydraulique soigneusement conduite a permis de trouver une solution équitable.

- Il est aussi notable que la plupart de ces études ont été conduites dans le respect de la transparence. En effet, la ville de Beauport ne s'est jamais cachée de ses intentions d'intervenir dans le secteur et l'information livrée aux populations a permis de dédramatiser la situation.
- Les trois (3) municipalités du bassin ici représentées sont également aux prises avec une problématique qui est apparue pratiquement insoluble jusqu'ici, les risques d'embâcles. Ce type d'aléa est susceptible de se produire à peu près n'importe où dans les secteurs habités du bassin. Nous croyons que l'expérience passée de Beauport peut s'extraire à l'ensemble du bassin et qu'un bilan assorti d'un plan de réduction et de gestion intégrée des risques est nécessaire.
- Devra-t-on entreprendre des relocalisations massives de population, ou encore des aménagements visant à retenir les embâcles en amont des zones vulnérables? Seule une étude intégrée comportant une analyse économique et technique assez poussée permettra de répondre efficacement à cette question et convaincre les pouvoirs publics de consentir les sommes nécessaires pour réaliser les économies souhaitées, à long terme.
- Pour en arriver à une politique permettant de planifier la réduction des risques, il est important que les gouvernements supérieurs démontrent toute l'ouverture d'esprit requise pour que les municipalités ne soient pas les seules à assumer le fardeau financier des études.
- Nous avons prouvé, dans ce passé récent, que nous étions prêts à nous responsabiliser face aux risques. Il en va de la sécurité de nos citoyens et de nos infrastructures, mais il y va aussi de l'intérêt des gouvernements supérieurs de nous appuyer concrètement dans cette démarche, car n'est-ce pas eux qui doivent éponger une bonne partie de la facture lors des sinistres.
- Dans une perspective résolument préventive, la politique de gestion de l'eau au Québec doit absolument accorder une place grandissante à la réalisation de bilans des risques d'inondation par bassin versant et de plans de réduction assortis d'une démarche économétrique afin de démontrer la rentabilité potentielle des interventions.
- Afin d'inciter les municipalités et les autres intervenants du bassin versant à s'impliquer dans de telles études, les gouvernements doivent eux-mêmes s'impliquer avec leurs propres ressources techniques et participer financièrement, pour en faciliter la réalisation. Une méthodologie générique à la disposition de tous ceux désirant mettre en œuvre de tels plans doit être élaborée rapidement afin d'éviter l'improvisation.
- Pour ce faire, l'approche nous apparaît devoir être innovatrice, durable, participative, équitable, transparente, respectueuse du milieu et des forces naturelles, intégrée à l'échelle du bassin et économique, c'est-à-dire à la mesure des enjeux.
- La mise en place de structures formelles ou non, de type comité de rivière représentatif des divers usagers de l'eau, nous apparaît indispensable. Une politique de responsabilisation

des individus par l'obligation de se procurer une police d'assurance contre les risques d'inondation devrait être envisagée du moins étudiée.

2960 Bien que partielle, l'expérience pilote réalisée par la ville de Beauport témoigne de l'intérêt de la démarche préconisée ici en plus de leur souci de responsabilisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 D'abord merci. Et je pense que vous êtes, jusqu'à maintenant, les seuls à prendre cette question-là de front, il y a eu des allusions ailleurs, mais là, vous venez de nous compliquer la vie mais c'est très important.

2970 Deuxièmement, évidemment, on voit l'influence de l'événement du Saguenay dans votre document, j'imagine que vous aviez rencontré la Commission Nicolet et que vous aviez fait part de vos considérations?

PAR M. MICHEL LECLERC:

2975 J'ai travaillé pour la Commission Nicolet, premièrement. Les crues du Saguenay, on a travaillé à les simuler, on a travaillé, on a évalué les dommages, on est impliqué dans la ronde des poursuites, tout le monde se poursuit à qui mieux mieux, actuellement.

2980 Et j'avoue que, quand l'INRS-Eau a commencé à s'impliquer dans la question des inondations, c'était un peu avant les événements du Saguenay, pour le compte de la ville de Beauport, justement, et donc le cheminement s'est fait au cours des années, des dernières années.

2985 Alors la Commission Nicolet a agi très très rapidement, suite aux évènements, les idées étaient pas suffisamment cristallisées à ce moment-là. Il y a eu beaucoup d'excellentes recommandations qui ont été faites mais, comme vous le savez, on visait surtout la gestion des barrages.

2990 La gestion des risques c'est plus compliqué. Sur la Montmorency par exemple, des barrages il y en a très peu, et ils sont pas menaçants; mais, les risques sont là, eux. Alors donc, c'est suite à ces années de réflexion là qui ont suivi la Commission Nicolet qu'on en est venu à penser cette chose-là.

2995 Le point, je pense, qui est important dans le mémoire, c'est que toutes les politiques préventives actuelles visent surtout les futures constructions, mais les risques installés, ceux qui sont là maintenant avec la vulnérabilité, il y a pas grand-chose de prévu pour ça.

3000 Et puis on a tendance à peut-être, je dirais peut-être le mot est trop fort, à criminaliser peut-être les gens installés sur le bord des cours d'eaux. Souvent ils l'ont fait par ignorance ou autrement, ils l'ont fait de plein droit premièrement et maintenant, bien, moi je pense qu'il y a les

sinistrés de la politique de délimitation des zones inondables aujourd'hui. Les gens qui ont des résidences qui se voient aujourd'hui désignées inondables, du jour au lendemain, ils peuvent plus hypothéquer, ils peuvent plus s'assurer, ils peuvent plus vendre, alors sont piégés.

3005 Ils sont piégés pas ces politiques préventives là et puis ils n'ont pas de solution que d'idéaliser l'endroit où ils vivent. Par exempl, l'Île Enchanteresse, c'est un beau cas. Mais, en fait, souvent ces gens-là seraient prêts à partir réellement, d'accord, face à la réelle menace, ils serait prêts à partir.

3010 Mais il y a rien de prévu actuellement pour mettre de l'ordre un peu dans ces situations-là, puis vraiment réduire les risques. C'est ce qu'on propose ici.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3015 Quand on imagine les risques, on imagine des risques pour les biens, pour l'intégrité des personnes, la santé des personnes, les risques pour les écosystèmes, est-ce qu'il y a des outils qui permettent de mesurer, de prévoir les risques moraux et psychologiques, et ultimement, s'il arrive un événement, les préjudices moraux et psychologiques donc indemnifiables?

3020 Par exemple, pour une relocalisation, il y a des effets psychologiques et moraux importants.

PAR M. MICHEL LECLERC:

3025 Je ne peux pas vous répondre personnellement, je suis un ingénieur, j'ai travaillé toute ma carrière, depuis trente (30) ans, dans un contexte multidisciplinaire, on touchait beaucoup beaucoup d'aspects, là, les aspects biologiques, les aspects économétriques, les aspects, bon etc.

3030 On n'est pas allé jusqu'à l'aspect psychologique; il y a un aspect social sûrement, mais là, l'aspect psychologique...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3035 L'aspect économique, c'est pour la valeur marchande, la maison vaut plus rien à un moment donné, donc ça, c'est facilement évaluable, la perte.

3040 Mais pour l'individu. Parce qu'il y a des gens du Saguenay qui, à ce qu'on nous a dit, suite aux inondations, ont eu des séquelles importantes au plan de leur vie quotidienne et leur santé mentale même.

Alors c'est pour ça que je me demande, est-ce qu'il y a des outils prédictifs ou dea outils qui permettent d'apprécier ces risques et ces préjudices?

PAR M. MICHEL LECLERC:

3045

Bien moi, je pense que - écoutez, je suis pas spécialiste de ces questions-là, je veux dire, je suis peut-être pas la meilleure personne pour y répondre, sauf que j'ai quand même assisté déjà à des rencontres qui ont suivi des sinistres, des rencontres de citoyens, qui étaient des groupes de sinistrés, et puis je peux vous dire qu'on assiste à un déferlement d'émotions, à ce moment-là.

3050

Comment gérer ça, on est en pleine crise à ce moment-là, et ça prend des instruments de gestion des crises..

3055

Les gens, vous savez, quand ils vivent, quand ils viennent de vivre un sinistre et puis habituellement, la perception du risque est très très - se fait avec une très grande acuité; après il y a une atténuation dans le temps. Les gens restent certainement avec des séquelles, mais quand vous êtes piégé par votre patrimoine que vous avez accumulé, mettons une maison vaut cent mille dollars (100 000 \$) puis elle ne vaut plus que trente (30 000 \$) ou quarante mille (40 000 \$), qu'est-ce que vous avez comme choix, vous la vendez trente mille (30 000 \$), mais vous venez d'essuyer une perte patrimoniale de soixante-dix mille (70 000 \$). Donc, c'est un pensez-y bien.

3060

Et puis les gens disent, bon O.K., tant qu'à vivre une perte patrimoniale, j'aime autant rester où est-ce que je suis là et puis idéaliser. Puis ça va jusqu'à améliorer la propriété, ça se justifie de cette façon-là, les gens sont coincés là.

3065

Si on vous enfermait dans une cage, qu'est-ce que vous feriez? Vous la décoreriez probablement, c'est ce qu'on fait dans les prisons. Alors c'est un peu ça. C'est une cage dorée, on va doré les barreaux, c'est un peu ça.

3070

Alors ces gens-là, pour beaucoup beaucoup de gens dans les zones inondables, sont piégés. Alors quelles sont les séquelles psychologiques des gens enfermés, jusqu'à un certain point - peut-être que l'image est un peu forte, là, enfermés, c'est peut-être pas toujours le cas, les gens peuvent sortir quand même, là, mais souvent ils sortent évacués.

3075

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3080

Ça peut être aussi, par exemple le secteur des îlets dont vous avez fait mention, il y a un risque, bon, semble-t-il. Et, c'est là que la transparence ou l'information sur le risque peut être très importante. Parce qu'un résident peut développer une peur irrationnelle, supposons, mais ça, ça peut être mesuré.

3085

Alors comment vous voyez la notion de transparence, là, là-dedans, pour rassurer les citoyens qui pourraient développer une peur disons irrationnée?

PAR M. MICHEL LECLERC:

3090 Bien, c'est difficile parce que dès qu'on parle du risque avec des gens qui vivent le risque, on les conscientise. Quand on les conscientise, bien évidemment, on les empêche de dormir, jusqu'à un certain point. Qu'est-ce qui est préférable, est-ce que c'est laisser le problème dormir sans l'agiter ou bien si c'est vraiment brandir l'épée de Damoclès et de dire aux gens, regarde, tu as l'épée de Damoclès au-dessus de la tête!

3095 C'est pas vivable ça, comme situation, c'est pas vivable. C'est quoi la solution, je l'ai pas. Mais je sais une chose, c'est que..

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3100 Mais vous leur dites, par exemple, dans votre secteur, à tous les trente (30) ans il va y avoir une catastrophe.

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

3105 Ce qu'on a fait, dans le dossier des îlets, avec l'étude on a réalisé pour à peu près vingt-cinq (25 000 \$) ou trente mille dollars (30 000 \$) de travaux, on prémunissait ce secteur-là finalement, ailleurs dans la ville, d'un désastre, avec une crue du type Saguenay.

3110 Donc on l'a publicisé, on a publicisé ce qu'on a fait.

3115 Et ce qu'on dit aussi pour les gens, l'évaluation des craintes ou l'évaluation des dommages moraux, c'est bien sûre que si on arrive a posteriori avec des indemnisations, il faut en tenir compte. Mais si on en discute ouvertement et si on fait une prévention, au fond, avant le dommage, pour dire aux gens un peu ce qu'on a connu ailleurs, il y a eu des problèmes sur la rive sud à Saint-Nicolas, les gens qui étaient près d'une falaise, il y a peut-être moyen, si ces gens-là, s'ils étaient rencontrés en dehors des périodes de sinistre et qu'on discute avec eux d'alternatives, bien il y aurait peut-être moyen.

3120 Et sur trente (30) ans ou quarante (40) ans. ce serait peut-être plus économique de relocaliser des populations à certains égards que de continuellement, à quatre (4) ou cinq (5) reprises de venir les indemniser. Ou travailler, d'un autre côté, avec des assureurs pour leur garantir un minimum.

3125 Tu sais, il y a des alternatives.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3130 Donc une approche à plus long terme est plus préventive.

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

3135 Ce qu'on veut, dans le fond, ce qu'on souhaite, c'est du préventif beaucoup plus que du curatif. Et actuellement, ce qui se produit, c'est que les gouvernements arrivent en curatif et ça coûte très cher. Et c'est ça qu'on dit au fond.

3140 Et ces populations-là, ce que Michel vous dit, c'est qu'elles se sentent prises en otage, elles sont considérées, les gens disent, bien, ils avaient rien qu'à pas s'installer là! C'est facile à dire, ça.

3145 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Il y a eu des permis de construction qui on été émis?

3150 **PAR M. JACQUES LANGLOIS:**

Il y a eu des permis, mais à l'époque où c'était pas des zones inondables, considérées comme telles par les règlementations.

3155 Puis c'était des chalets d'été; mais avec les années, les gens, bien, ils les ont bonifiés, tout ça donc, ils ont amplifié leurs dommages dans leur misère.

PAR M. MICHEL LECLERC:

3160 J'ajouterais qu'un plan de réduction des risques, vous savez les risques, par exemple moi je peux vous dire, il y a des secteurs, le secteur des îlets par exemple, le principal risque, c'est que les gens sont évacués tous les deux (2) ans; ils sont pas inondés, ils sont simplement débordés par un bras du cours d'eau derrière eux et ils sont évacués tous les deux (2) ans.

3165 Et puis simplement résoudre cette question-là, pour eux, c'est déjà énorme. C'est des interventions très pointues, peu coûteuses, qui viennent résoudre quatre-vingt-dix pour cent (90%) de leurs problèmes. Mais ça c'est une récurrente deux (2) ans, c'est pas un vingt (20) ans normés ou un cent (100) ans normés qui interdit la construction.

3170 C'est une analyse minutieuse du risque avec ses aspects d'inconvénients, ses aspect psychologiques, les peurs, etc., et on peut apporter des solutions des fois très pointues à ça, économiques, et puis rendre finalement, même si on va pas nécessairement jusqu'à l'évacuation - vous savez, les gens des îlets n'ont jamais réclamé de dommages en trente (30) ans. Donc, c'est pas un fardeau pour les gouvernements mais c'est un fardeau pour eux.

Alors donc, on peut résoudre des questions, des inconvénients à des risques d'une façon assez économique mais pour ça, il faut en prendre acte et puis par une politique de consultation, il faut aller demander aux gen.

3175 Moi, je dis souvent, quand on analyse les risques, là, on a trente pour cent (30%) du tableau juste à demander aux vieilles personnes qui vivent dans le secteur; tu sais, pas besoin

de gros modèles pour ça, là. Puis, par la suite, on va avec des outils peut-être plus lourds un peu, là, mais au départ on peut déjà avoir une bonne idée de la problématique.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3180

Permettez-moi de vous dire d'abord que c'est bon d'entendre un maire et même des maires, par le mémoire, nous parler en ce sens et aussi nous dire entre autres qu'ils sont conscients des pressions parfois qui s'exercent sur les administrateurs municipaux pour de la construction en zone inondable, etc., les développements qui rapportent des taxes, etc., vous l'avez très bien souligné.

3185

Et précisément, dans ce paragraphe, et ça m'amène à deux (2) petites questions en rafale ou je devrais dire en cascade, pour vous faire plaisir, monsieur le Maire, vous dites que ce serait, une des façons serait de reconnaître le plus vite possible aux zones riveraines une vocation publiques.

3190

Il y a toute l'histoire des baux aussi, est-ce que vous avez, vous êtes conscients de cela, est-ce que - vous dites, bon, certains propriétaires sur les grèves, sur les zones inondables ont des ententes, ont des baux.

3195

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

3200

Il faut évaluer, c'est ce qu'on dit au fond, c'est qu'il faut faire ces analyses-là, et vérifier si notre prix à long terme est plus cher que de régler les problèmes à court terme au fond et c'est tout ça qu'il faut faire.

3205

Mais on n'a pas tous les outils et on peut pas, seuls, le faire. En fait, le message qu'on passe, c'est qu'on est ouvert pour ce type d'étude là, mais on dit à ceux qui sont appelés à payer en catastrophe dans les sinistres, venez donc avec nous participer à ces analyses-là a priori au lieu de payer a posteriori. Et au fond c'est ça.

3210

Est-ce que c'est faisable, votre question est bonne, parce qu'on le sait pas, on n'est pas capable de vous répondre là-dessus, mais ça vaut la peine de la regarder, ça voudrait dire quoi ça, en termes financiers.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3215

Comme vous dites, il y a des expropriations, là, dans le décor, c'est ce que vous, vous le mentionnez vous-même finalement.

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

3220 Mais c'est pas des expropriations dans l'intérêt - ce qui est différent, je veux pas rentrer dans les termes juridiques, là, mais ce serait par des expropriations dans l'intérêt public, ça serait pas pour la municipalité, au fond, ça serait pour aider ces personnes-là; donc le prix à payer serait certainement différent, là.

3225 C'est le gré à gré au fond; on dit, regardez, on est aidant, on vient vous aider à essayer de gérer votre situation, on est prêt à vous accompagner de façon honnête en payant un prix honnête pour la propriété soit pour la démolir, soit pour la déplacer.

3230 Mais à ce moment-là, l'approche n'est pas la même que les gens nous voyant arriver, les exproprier pour installer là, je sais pas moi, des buildings ou des routes. Alors c'est pas, l'approche serait complètement différente.

3235 Mais on pense qu'il y a une occasion d'affaire pour les gouvernements supérieurs de participer à ces démarches-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3240 Le projet BPR dont vous nous parlez, est-ce que ça correspond à, dans les journaux on avait vu un projet en même temps de petite centrale, est-ce que c'est ça, sur la rivière Montmorency? C'est pas la même chose, là?

3245 Vous dites que un, une possibilité vous avait été proposée par la firme BPR pour diminuer les menaces d'embâcles et c'était un barrage je crois; vous dites, c'est très coûteux, là, mais pour ramener tout ça à un niveau acceptable, un risque de niveau acceptable.

PAR M. JACQUES LANGLOIS:

3250 Ça c'était une formule, maintenant on travaille autre chose actuellement avec l'Université Laval, je vais laisser Michel vous en parler.

PAR M. MICHEL LECLERC:

3255 Et l'INRS. C'est ça, en fait l'étude de l'époque évoquait la possibilité de la construction d'un barrage mais c'est un paragraphe dans une étude, l'évaluation avait été très sommaire, et on avait conclu à l'époque un ouvrage de dix millions (10 M\$) pour préserver deux millions et demi (2,5 M\$) de patrimoine immobilier, résidentiel, ça paraissait excessif.

3260 Bon maintenant, on regarde d'autres solutions actuellement qui seraient de contenir la glace de la même façon qu'avec un barrage, mais avec un ouvrage beaucoup plus léger, plus respectueux du milieu naturel, et qui exploiterait les forces naturelles.

 Mais il faut pas éliminer non plus d'autres solutions qui seraient l'expropriation. Ce qu'on dit dans le fond, c'est qu'il y a une solution actuelle c'est le statu quo, on fait rien, ça peut être

3265 une solution, peut-être que c'est ça qu'il faut faire, indemniser quand il y a, le gouvernement agit comme un assureur, dans le fond, puis il indemnise quand il y a des sinistres.

3270 Mais il faut regarder, en même temps, d'autres stratégies d'intervention sur des périodes appropriées, vingt (20) ans, cinquante (50) ans, la période d'amortissement des investissements éventuellement et puis regarder au mérite les interventions. Quand on a dit, dix millions (10 M\$) pour un barrage, c'est trop cher pour trois millions (3 M\$), il y a pas eu d'étude économique de faite, ça avait l'air d'être excessif, c'est tout, ça s'est arrêté là.

3275 Et peut-être que ça pourrait être justifié, on sait pas, personne est capable de le dire. Est-ce qu'une expropriation de deux millions (2 M\$) pourrait être justifiable si on assume les coûts récurrents à long terme. Vous savez en 92, monsieur Vallée, l'embâcle avait coûté combien à l'Île Enchanteresse environ, d'indemnisation?

Par cœur, est-ce que vous vous souvenez?

3280 **PAR M. PIERRE VALLÉE:**

3285 Disons par cœur, c'est difficilement, je peux difficilement m'en rappeler parce que je n'étais pas là, mais je pense que l'ordre de grandeur était de l'ordre de deux cent (200 000 \$) à trois cent mille dollars (300 000 \$), en termes, pour l'ensemble des coûts

PAR M. MICHEL LECLERC:

3290 Bon alors, c'est quand même des coûts importants, et puis il y a des coûts récurrents à chaque année, il y a des embâcles. Puis via le coût à venir d'une catastrophe qui est une certitude, on le sait qu'elle va arriver, c'est pratiquement sûr; vous savez, la culture du risque c'est un élément très important. Si on considère que les crues, ce sont des certitudes, c'est des choses que, les crues et les embâcles, ce sont des certitudes, c'est pas une probabilité, c'est une certitude, mais on sait juste pas quand ça va se produire, c'est juste ça qu'on sait pas, mais, on sait que ça va se produire.

3295 Alors donc, quand on gère les risques, on gère des certitudes. Alors il faut se mettre dans la situation où ça va se produire et un jour il va arriver une crue, un embâcle sur la rivière Montmorency qui va tout dévaster, est-ce qu'on va attendre ce moment-là?

3300 Alors c'est pour ça qu'il faut se mettre dans une perspective, vous savez le développement durable c'est ça. Ça veut dire regarder sur des horizons à long terme si les décisions qu'on prend aujourd'hui, y compris celle de ne rien faire, c'est une décision viable.

3305 Et pour ça, il faut faire des bilans, il faut regarder à long terme les aspects environnementaux, les aspects économiques, les aspects sociaux, puis quand on a une vue précise, en tout cas assez précise de la situation, on peut avoir des grosses surprises, par rapport aux vraies décisions à prendre.

3310 Pour ajouter dans le sens de ce que monsieur Langlois mentionnait tout à l'heure, la question de dire, c'est qu'entre les périodes de crise, c'est un peu l'objectif, c'est qu'on veut être en mesure d'avoir des outils et puis qu'à la fois les gouvernements, les municipalités et les personnes impliquées dans les problématiques, on puisse être en mesure de pouvoir se parler puis rechercher les solutions.

3315 Et je pense, monsieur Genest mentionnait tout à l'heure, bien comment vous expliquez à des gens qu'il y a des risques. Mais à l'Île Enchanteresse, on est rendu qu'on n'a pas à leur expliquer, là. L'hiver dernier, le 25 janvier, il y a un embâcle qui s'est formé autour de l'Île Enchanteresse et puis il y a des gens, du mois de janvier aller jusqu'au mois d'avril, lorsqu'ils se couchaient le soir, ils étaient dans leur chambre à coucher, l'autre côté du mur, il y avait de la glace plus haut que la maison. Puis eux, pendant tout l'hiver, ils se demandaient, qu'est-ce qui va arriver si jamais la neige fond rapidement ou il y a des pluies importantes lors du dégel, cet embâcle-là, il est là, puis qu'est-ce qui va arriver, puis cette glace-là est à quinze (15) mètres, vingt (20) mètres ou trente (30) mètres du mur de leur maison.

3325 Ça fait qu'on n'a même pas à leur dire, il y a des risques. Ils nous posent des questions, qu'est-ce qu'on devrait faire, et puis on n'a pas de réponse, on n'est pas en mesure de dire comment on devrait s'y prendre. Et c'est un peu l'idée, s'il y a une politique de gestion de l'eau intégrée qui doit se faire, bien faut développer des outils pour que tout le monde ensemble, on soit en mesure de trouver des solutions à ces problématiques-là.

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là-dessus on va arrêter, messieurs, si vous l'permettez.

3335 Merci beaucoup d'une fort précieuse contribution à l'audience et bonne chance avec la glace cet hiver.

LOUIS-H. CAMPAGNA

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Campagna, s'il vous plaît.

3345 Bonjour, monsieur Campagna. Alors on peut vous demander de vous identifier d'abord, s'il vous plaît.

PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:

3350 Certainement, alors Louis Campagna, ici à tire de citoyen; je suis accompagné de madame Marlène Cassy aussi citoyenne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Bonjour.

C'est parce que vous m'annoncez le visionnement d'un vidéo, est-ce que ça a été convenu avec le secrétariat préalablement?

3360 **PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:**

Ça a été convenu, c'est organisé aussi, le technicien est au courant ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Il dure combien de temps votre vidéo? C'est parce que j'ai des problèmes d'horaire très sérieux, là, alors je veux vérifier.

3370

Oui, je comprends. Je vais présenter un segment de sept (7) minutes environ, j'aimerais le précéder d'un préambule d'environ deux (2) minutes et le terminer avec une minute de conclusion.

3375

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, le métronome est parti. Deux (2) minutes!

3380

PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:

3385

Alors je remercie les distingués membres de la Commission de me recevoir aujourd'hui en ce qui concerne la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec.

3390

Je constate à la lecture des publications du BAPE que sa mission est d'informer et de consulter la population sur les questions relatives à l'environnement et on dit qu'on souhaite fournir au ministère de l'Environnement des analyses des constatations, le but visant étant d'aider le gouvernement à prendre des décisions

3395

J'avance qu'à ce tire, il est à propos de se référer à des expériences extérieures, des expériences d'autres gouvernements, notamment celles de nos voisins du Sud. J'attire votre attention sur un de ces états, un état en particulier, l'État du Wisconsin.

L'État du Wisconsin qui a été admis dans l'Union en 1848, il y a un siècle et demi, qui est réputé, parmi les états, comme étant un de ceux qui est le plus progressif au niveau de l'environnement. Il est certainement un de ceux les plus progressifs au tournant du siècle et à plusieurs mesures encore aujourd'hui.

3400

Compris dans la constitution de l'État du Wisconsin est le statut que les eaux navigables seront des voies de circulation commune et à jamais libre et donc gratuites; la référence exacte, "Navigable Water shore become in the highways and forever free" .

3405

De ce statut s'est développé, au cours des cent cinquante (150) dernières années, un corpus législatif et juridique portant le nom de "Public Trust Doctrin", donc doctrine du Public trust, un concept dont la traduction exacte vers le français est difficile.

3410

Je mentionne qu'un "trust", c'est un concept qui signifie, prendre soin de ce qui est possédé par quelqu'un d'autre.

3415

Alors la personne qui gère le trust, le "trusty", dans ce cas est la législature qui, pour les choses courantes, délègue le pouvoir de gestion au " Department of National Ressources", donc le ministère des Ressources naturelles, de l'État du Wisconsin.

3420

Les propriétaires, pour qui la chose est gérée, dans ce cas-ci, sont les citoyens, le public, et leur ensemble de besoins toujours un peu en tension les uns avec les autres, je pense à trois (3) volets de besoins spécifiques, les besoins sociaux, les besoins économiques, les besoins environnementaux.

En résumé donc, la doctrine du "Public Trust" se définit comme étant un corpus de droit constitutionnel, de jurisprudences, de droit statutaire établissant les droits du public et l'obligation, je souligne le mot, l'obligation de l'État et de nul autre, de l'État de les sauvegarder dans les plans d'eaux navigables.

3425

Et pour ce qui est de navigable, on a un série de critères qui ont évolué au cours des cent cinquante (150) dernières années, pour définir qu'est-ce qui constitue un cours d'eau navigable.

3430

Sans plus tarder, je vous présente un segment d'environ sept (7) minutes d'un vidéo qui a été produit par le "The Bureau of Water regulations and zoning", donc si on veut le Secrétariat au zonage et à la régulation des eaux du ministère des Ressources naturelles de l'État du Wisconsin.

3435

PRÉSENTATION DU VIDEO

C'est disponible sur demande, auprès de l'État du Wisconsin, il me fera plaisir de servir d'intermédiaire à cette fin.

3440 Je termine avec trois (3) décisions critiques auxquelles a à faire face l'État du Wisconsin vis-à-vis de l'avenir justement de la gestion de sa ressource en eau, on parle de tout ce qui a trait à l'usage public, donc:

3445 Est-ce que l'État du Wisconsin peut aujourd'hui et à l'avenir continuer avec sa présente politique d'usages, d'accès et d'usages publics essentiellement limités des lacs, rivières, ruisseaux, etc.

La deuxième question critique pour l'État du Wisconsin, devrait-il partager sa ressource abondante en eau avec d'autres états, moins bien munis à ce volet.

3450 Et troisièmement, où tracer la ligne lorsque les intérêts économiques, le développement économique et des besoins récréatifs du public menacent la stabilité environnementale des cours d'eau.

3455 En conclusion, je vous cite un extrait de la décision de Muench versus Public Service Commission qui date de 1952 et qui concerne justement les questions récréatives, le droit au public à la récréation:

"The court recognized the public interest in pleasure and sports as a measure of public health"

3460 Merci beaucoup. Je vous invite à me poser des questions sur la doctrine 'Public Trust', à les adresser à Madame Cassy ou à moi-même, qui nous ferons un plaisir de vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3470 Juste une question.

Il y a eu un débat public il y a quelques années, suite à la publication du livre blanc sur le loisir par le gouvernement du Québec, où on parlait de droit au loisir; finalement ce droit-là n'a pas été retenu.

3475 Dans les exemples que vous me donnez, il est question, dans des jugements de cours, de droit à des activités récréatives ou de droit de considérer la beauté d'un paysage, donc ça se rapproche de ce droit-là.

3480 Est-ce que vous savez si dans le Wisconsin, ces droits-là sont reconnus dans une charte générale des droits ou dans un document constitutionnel?

PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:

3485 Alors, effectivement, on a encore récemment, que je trouve la référence exacte, on parle de la "Just Decision", O.K., ça c'est en 1987 ici, il y a eu plusieurs décisions qui ont été prises justement concernant le développement et la menace posée à l'accès et il y a eu une législation qui a été développée pour maintenir le droit au public à la récréation, je cherche ici la citation exacte, je peux vous trouver la référence exacte.

3490 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors quand vous aurez la référence, vous la signalerez en arrière, s'il vous plaît .

3495 **PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3500 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 Moi, je n'aurai pas de question à vous poser, mais en tout cas, merci de l'information. Vous êtes très proche évidemment, vous êtes dans le groupe des gens de baignade, alors on a pas mal discuté hier la question de l'accès et puis je sais que demain monsieur Naud a aussi un mémoire sur le même objet, alors probablement qu'on rescrutera les éléments plus pertinents à ce genre de question là demain, on va les reprendre certainement avec monsieur Naud.

3510 Alors pour maintenant, si vous permettez, on va arrêter maintenant parce que j'ai un autre mémoire à entendre ce soir, et demain je vais continuer le questionnement sur ce genre de droit et ce genre d'accès qui est fort important.

3515 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Nous avons perçu chez vous cette recommandation, que vous souhaiteriez que dans une législation, il y ait aussi cette obligation de l'État de sauvegarder, c'est bien ce que vous nous avez donné comme message?

3520 **PAR Mme MARLÈNE CASSY:**

Tout à fait, voilà.

3525 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

C'est ce que je reçois de vous, là.

PAR Mme MARLÈNE CASSY:

3530

C'est qu'aujourd'hui, l'État québécois a statué aux citoyens ordinaires, il n'a pas accès à l'eau s'il n'est pas propriétaire d'une rive ou s'il n'a pas de bail près d'une rive lui donnant un accès.

3535

Ce qu'on désire, c'est que l'État québécois soit sensibilisé de donner un accès au public qui est tout citoyen, sans être propriétaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540

C'est ça, sinon il a un droit qui n'est pas opérationnel, puisqu'il a bien le droit de se promener sur la rivière mais il peut pas y accéder, c'est une espèce de paradoxe.

PAR Mme MARLÈNE CASSY:

3545

Voilà, tout à fait.

PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:

3550

Brièvement donc, en réponse à la question de madame, effectivement il existe un vide juridique et législatif à ce niveau dont le symptôme est l'absence d'accès au public et je vous réfère à la Commission Legendre, une citation de monsieur Henri Brun à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555

Oui. Et puis la Commission Legendre avait été très formelle là-dessus pour permettre l'accès aux cours d'eau, ce qui n'a pas été réalisé.

PAR Mme MARLÈNE CASY:

3560

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3565

On va se reprendre une deuxième fois!

PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA:

Je vous trouve la référence, monsieur.

3570

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3575

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

3580

Le siège est encore chaud que déjà monsieur Demard se prépare!

3585

Il est arrivé qu'on a essayé de distribuer les gens autrement mais le monde a résisté en disant, non, c'est jeudi qu'on veut passer et c'est jeudi après-midi, alors on a eu beau essayer de négocier avec les gens, les gens ont pas voulu donc c'est ce qui vous amène à six heures moins dix (6 h -10), monsieur.

3590

PAR M. SYLVAIN LARAMÉE:

3595

Je me présente, Sylvain Laramée, je suis directeur général de Réseau Environnement; à ma gauche Richard Bergeron; je pense qu'il n'a plus besoin de présentation, si j'ai bien compris, monsieur Hubert Demard; et monsieur Pierre Baril qui m'accompagnent et qui vont m'appuyer lors de la période de questions.

3600

Donc monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, premièrement on tient à vous remercier, remercier la Commission de nous permettre de nous exprimer sur un sujet qui nous passionne, la gestion de l'eau.

3605

Donc je ne vais pas élaborer très longtemps sur Réseau environnement, je crois qu'on est, bon, vous savez qui on est, juste pour le bénéfice des gens dans la salle, je veux juste dire que Réseau environnement est le plus important regroupement des industries d'environnement au Québec; on représente plus de mille quatre cents (1400) membres provenant des secteurs privé, municipal, gouvernemental et universitaire.

3610

Notre association a près de quarante (40) ans d'histoire et est intimement liée au secteur de l'eau. Nous avons été un acteur de première ligne dans les grands projets en eau des vingt (20) dernières années.

Aujourd'hui, nous allons vous entretenir de l'assainissement des eaux de surface.

Donc depuis 1978, date où le gouvernement mettait en place le programme d'assainissement des eaux du Québec, qui visait les secteurs municipal, industriel et agricole,

3615 des interventions de divers ordres ont été effectuées pour améliorer la qualité des cours d'eau au Québec.

3620 Beaucoup d'efforts et d'argent ont été consentis pour assainir les eaux usées des municipalités et les grandes industries ont réduit considérablement les quantités de charges polluantes qu'elles rejettent aux cours d'eau. La qualité des cours d'eau s'est donc améliorée et certains usages ont été récupérés.

3625 Mais, les études du ministère de l'Environnement sont là pour le confirmer, plusieurs de nos cours d'eau n'ont pas atteint une qualité suffisante pour permettre la récupération des usages visés.

3630 On peut se rappeler entre autres les promesses de certains politiciens qui prédisaient, dans les années quatre-vingt, que nous pourrions nous baigner dans le fleuve et dans nos rivières d'ici peu. Malheureusement, c'est loin d'être généralisé.

3635 Même si beaucoup a été fait, au niveau municipal et industriel, les pressions provenant de ces secteurs sont encore bien présentes; en plus, très peu a été fait pour réduire la pollution provenant du secteur agricole.

3640 Au niveau urbain, les sources de contamination restantes sont les débordements des réseaux unitaires et les rejets des réseaux pluviaux en temps de pluie, je pense que ça l'a été largement discuté aujourd'hui. La pollution résiduelle des effluents de certaines stations d'épuration qui ne respectent pas les objectifs environnementaux de rejets, communément appelés les OER, qui sont contaminés par des substances toxiques ou des bactéries.

3645 On peut aussi mentionné qu'environ deux cents (200) petites municipalités munies d'un réseau d'égout ne traitent tout simplement pas leurs eaux usées et que les eaux usées de près de cinq cents (500) petites municipalités qui ne possèdent pas de réseau d'égout sont traitées au moyen d'installations septiques individuelles qui sont souvent déficientes.

3650 Donc, le secteur urbain est également confronté à d'autres problèmes tels la disposition des boues, le maintien de la performance et de la pérennité des installations et, dans certains cas, le manque de formation des opérateurs.

3655 Plusieurs recommandations, dans notre mémoire, se rattachent à ces points précis.

Tel que je l'ai mentionné plus tôt, une première étape d'assainissement des eaux usées industrielles a été réalisée dans bon nombre de grandes et de moyennes industries. Il faut maintenant s'assurer qu'il n'y aura pas de recul et poursuivre les efforts pour que les rejets affectent le moins possible le milieu récepteur.

Encore aujourd'hui de nombreux types d'activités industrielles sont susceptibles de générer des substances toxiques. Il s'agit souvent d'une pollution qu'on pourrait qualifier

d'insidieuse parce que les effets ne sont pas visibles dans l'immédiat; en plus, plusieurs petites industries n'ont pas du tout entrepris de réduire la charge polluante de leurs rejets encore.

3660

Devant ce constat, on s'attendrait, de la part du ministère de l'Environnement, à un suivi serré des rejets industriels afin de connaître l'évolution de la situation et d'être en mesure de réagir adéquatement.

3665

Or, la connaissance des rejets industriels est extrêmement partielle et fragmentaire. Les conséquences de cette méconnaissance-là sont qu'il est, à l'heure actuelle, impossible d'identifier où sont les problèmes résiduels, de suivre le progrès de la dépollution industrielle, de gérer les contaminants potentiellement dangereux et d'informer la population. Donc, pour savoir où l'on va, il faut savoir où on est.

3670

On constate également que le gouvernement à le pouvoir, depuis 1988, d'émettre des attestations d'assainissement pour gérer adéquatement les rejets de certains secteurs industriels. Pourtant, à ce jour, il n'en a émis aucune. Nous pensons que c'est un exemple du manque flagrant de volonté politique du gouvernement dans le dossier de l'assainissement.

3675

Les impacts des activités agricoles sur les cours d'eau sont les plus significatifs actuellement au Québec, les pressions occasionnées par les pratiques agricoles sont multiples, on peut mentionner entre autres la concentration des élevages, l'utilisation massive des pesticides, la surfertilisation des sols, la gestion inadéquate des fumiers et le mauvais aménagement de certains cours d'eau en zone agricole.

3680

En ce qui concerne la gestion des fumiers par exemple, malgré la réglementation et les programmes environnementaux d'aide aux producteurs, nous avons assisté au cours des dernières années à une augmentation des surplus de fumier et de lisier principalement dans certaines régions, des concentrations bien précises.

3685

Bien que cette situation soit connue, il semble que les surplus continuent d'augmenter et qu'il y ait de plus en plus de projets d'implantation de grandes porcheries par exemple dans différentes régions du Québec. En fait, la production animale est devenue de type industriel tandis que la gestion des fumiers, elle, est restée de type traditionnel, dans certains cas. Donc il ne faut pas seulement regarder les bonnes pratiques en matière agricole.

3690

Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre document, nous proposons une cinquantaine de recommandations afin d'améliorer la situation; je vous ferai pas la lecture des recommandations, bien évidemment, je pense que ce serait trop.

3695

Notre but, c'est plutôt d'essayer de faire ressortir les principales lacunes des interventions qui ont été réalisées à ce jour et de vous parler très brièvement des orientations qu'on privilégie.

3700

En premier lieu, si on se remémore les objectifs du programme d'assainissement des eaux, le PAEQ, on constate qu'il devait s'attaquer simultanément à toutes les sources de

pollutions, municipales, industrielles et agricoles, et de permettre des bénéfices immédiats et réels en termes d'usages. Les usages devaient être choisis par la population, à cette époque-là.

3705 On constate que l'approche intégrative préconisée au départ, ça a vite glissé vers une approche plutôt sectorielle. Chaque secteur a développé ses orientations et ses programmes sans tenir compte de ceux mis de l'avant par les autres secteurs, et surtout sans établir d'échéancier commun.

3710 De plus, en aucun temps la population a été consultée en regard des interventions à prioriser. Ce manque d'intégration et de concertation explique en bonne partie que les résultats sont pas à la hauteur des investissements massifs qui ont été mis de l'avant et que l'atteinte des objectifs n'est pas aussi rapide que prévue.

3715 De plus, le gouvernement n'a pas informé suffisamment la population des bénéfices obtenus, ce qui explique en partie le désintérêt des citoyens dans certains cas, face à la poursuite des interventions d'assainissement. On peut pas être intéressé par quelque chose qu'on connaît peu.

3720 On propose donc de poursuivre l'assainissement des cours d'eau mais en reprenant les principes et objectifs qui avaient été fixés lors de la mise en place du programme d'assainissement.

3725 Les citoyens doivent prendre une part active à la mise en place des prochaines mesures d'assainissement, ils doivent être associés à toutes les étapes du programme et plus particulièrement à l'étape qui est à la base de toutes les autres, soit le choix et la priorisation des objectifs d'assainissement pour chaque cours d'eau.

3730 On croit que la gestion par bassin versant est l'approche à privilégier et on va vous entretenir de ce sujet-là lors de notre présentation à Montréal. Donc, encore une fois vous allez revoir Réseau environnement.

3735 Nous recommandons donc que la nouvelle stratégie d'assainissement priorise les interventions d'assainissement visant la protection des sources d'alimentation en eau potable et de la vie aquatique. Ces usages sont essentiels et sont directement reliés à la santé des gens et des écosystèmes dont nous faisons partie.

3740 L'approche des objectifs environnementaux de rejets, les fameux OER, utilisée dans le programme d'assainissement est des plus pertinente et devrait constituer la trame de fond des interventions futures.

3745 Les programmes d'aide financière qui vont être mis de l'avant devront aussi tenir compte des besoins et des priorités d'intervention propres à chaque cours d'eau et à chaque bassin versant.

De plus, le gouvernement doit mettre en place des mesures pour protéger les acquis à titre, un exemple, les attestations d'assainissement devraient être prescrites pour toutes les stations municipales d'épuration des eaux usées, de même que pour les grandes industries.

3750 Pour terminer, en conclusion, comme vous pouvez le constater, et contrairement je dirais à la croyance populaire, il reste beaucoup à faire en matière d'assainissement de nos cours d'eau, autant dans les secteurs municipal et industriel mais surtout dans le secteur agricole.

3755 On vous remercie de votre attention, on est à la disposition pour répondre aux questions, mes partenaires sont fins prêts à répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Merci, premièrement merci pour votre document, c'est un document très fouillé; des fois on part avec nos dossiers pour les lire pour le lendemain, on dit, il y a quelques mémoires, mais tout d'un coup tu poignes un mémoire comme ça, ça vient de faire une brique dans le chose. Mais c'est substantiel, comme ce que vous nous avez donné sur l'eau potable aussi, des très bons mémoires.

3765 Vous aviez un petit chose, là? On va le mettre "off record", là.

3770 Je sais que vous avez un spécialiste de l'agriculture parmi vous ce soir. Alors autant qu'on en profite tout de suite, vous avez entendu la controverse cet après-midi, vous voyez bien que le milieu agricole, fondamentalement, demande des processus d'éducation, de formation, des approches non coercitives et vous portez un diagnostic assez sévère, vous avez dit tantôt, on est dans une production technologique mais on gère les fumiers à l'ancienne, ce qui laisse entendre que vous voulez un bond technologique, et par ailleurs vous avez des recommandations pour resserrer beaucoup plus les interventions et j'aimerais vous entendre là-dessus, puisque votre spécialiste est là.

3775 **PAR M. PIERRE BARIL:**

3780 Je pense qu'il faut distinguer les applications de solution à une agriculture qui s'en va de plus en plus à deux (2) vitesses. Je pense que tout ce qui a été amené jusqu'à maintenant par le monde agricole dans leur stratégie de protection, puis de réduction de la pression de l'agriculture sur l'eau, ça s'adresse à une agriculture qui est presque en équilibre avec ses ressources mais dont on n'a pas fait un beau ménage finalement.

3785 C'est-à-dire que la plupart des pratiques agronomiques meilleures qu'on veut implanter, finalement c'est de l'agronomie. En faisant une meilleure agronomie, en faisant une meilleure gestion des fumiers, en faisant des plans de fertilisation en empêchant l'élevage d'aller dans le cours d'eau, en mettant un minimum de manières de faire, je dirais plus agronomiques, on va avoir un très gros gain sur l'environnement et sur la protection de l'eau, entre autres.

3790 Puis ça, ça va se faire dans beaucoup de régions au Québec où l'agriculture est presque en adéquation avec la capacité du milieu à produire ce type d'agriculture là.

3795 Cependant, on règlera jamais rien avec ce type d'approche là, volontaire et je dirais trop superficielle pour les zones d'agriculture et d'élevage très intensif. Là, même si les gens font le ménage dans leur cour, ils vont se rendre compte qu'il y en a encore trop d'azote et de phosphore. Il vont se rendre compte que tous leurs voisins aussi en ont trop. Alors qu'est-ce qu'on va faire avec? Je peux pas essayer d'avoir des ententes parce tout le monde est pris avec le même problème.

3800 Alors là, il faut vraiment avoir une autre approche, il faut vraiment avoir une approche beaucoup plus industrielle, malheureusement. Alors qui dit industrie dit traitement d'effluent, dit traitement avec une approche où on traite un effluent et puis on dispose ensuite de tes coproduits d'une manière, je dirais plus, dans les normes environnementales, alors.

3805 Et puis ça, cette approche-là, on la sent pas vraiment, là; on parle un peu de traitement de fumier à gauche puis à droite mais, ça reste encore du bout des lèvres, là. Ça reste encore très très très, encore à venir beaucoup.

3810 Et puis on sent pas non plus, à l'intérieur des zones où les élevages et l'agriculture est très intensive, un changement de modification, de rotation, de pratiques, vraiment un mode de production; ça, ça sera pas seulement en faisant le ménage dans les cours de la plaine de Montérégie qu'on va récupérer des usages sur les grandes rivières. Vous l'avez vu depuis que vous circulez, c'est pas mal plus radical que ça, à notre avis, là, comme changement.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3820 Je voudrais comprendre votre pensée là-dessus, puisque par exemple des gens nous on dit d'une manière formelle, l'agriculture est dans une impasse et son seul avenir c'est l'option biologique, à moyen terme et c'est là que la clientèle s'en va, c'est là que l'Europe s'en va, etc.; on a entendu ce genre de discours là. Je le juge pas.

3825 Là vous semblez dire, vous, que le secteur dur de l'agriculture est appelé à y aller et qu'il lui faut un ajustement d'ordre technologique, ce qu'on appellerait le bond en avant dans le doublement de la technologie.

PAR M. PIERRE BARIL:

3830 Il me semble, il me semble que - bien sûr, ça va régler une partie des problèmes d'avoir des productions dites biologiques pour certains segments de marché, mais la production agricole du Québec, elle fournit quatre-vingt-dix pour cent (90%) de l'autre marché qui est pas biologique; le biologique, là, c'est très petit, là.

3835 Et puis les contraintes auxquelles les producteurs sont confrontés pour pouvoir réussir à se maintenir avec des coûts de production, puis des productivités correctes, ces contraintes-là, elles sont supportées que par eux.

3840 C'est-à-dire qu'actuellement, on responsabilise beaucoup les producteurs sur la manière de produire, on responsabilise beaucoup le gouvernement qui subventionne ces producteurs-là mais entre les deux, il y a beaucoup de gens, moi j'appelle ça des opérateurs économiques, les vendeurs d'intrants, les vendeurs d'équipements, les promoteurs, les gens qui fournissent les intrants, ils se lavent un peu les mains facilement sur la responsabilité d'environnement, de protection de l'environnement.

3845 Ces gens-là, ils sont très très très....

PAR LE PRÉSIDENT:

3850 On nous a donné des faits, là-dessus, assez troublants.

PAR M. PIERRE BARIL:

3855 Voilà, ils sont très puissants, là.

3860 Par exemple, un exemple qu'on commence à véhiculer peut-être comme une piste de solution, c'est au Québec on applique deux (2) fois plus de phosphore que ce que les plantes ont besoin, puis on continue même, j'ai vu les dernières statistiques, il y a eu trois pour cent (3%) d'augmentation de vente d'engrais phosphaté entre 98 et 99; alors là il y a comme quelque chose, il y a comme un os là.

3865 On sait que les fumiers-lisiers, il y en a beaucoup dedans. Il y aurait peut-être moyen de dire à l'État ou de dire aux gens qui s'occupent un peu de gestion de dire, bien, obligez les gens qui vendent de l'engrais à introduire de l'engrais organique qui provient des fumiers-lisiers dont on aura traité ou récupéré une partie de ce phosphore-là.

3870 C'est un peu essayé de changer le cycle, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Ça, on nous a expliqué entre autres que pour par exemple l'assurance agricole, il fallait suivre les recommandations, et les recommandations ne sont pas celles d'un agronome mais sont celles du fabricant; et si tu suis pas les recommandations du fabricant d'engrais, tu auras plus le droit à l'assurance.

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui, mais ça, la recommandation de fertilisation de...

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça a été confirmé par un agronome du ministère de l'Agriculture.

3885 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui mais ça, ça changera pas grand-chose de combler le besoin d'une plante, là, en azote ou en phosphore, avec une grille qui vient des fabricants d'engrais, qui vient du ministère de l'Agriculture, parce que c'est de l'optimisation, là.

3890 Le problème est bien autre; le problème c'est qu'on a développé des systèmes de production puis on a émis des permis de produire, où le bilan régional, vous le voyez là, il est excédentaire en azote et en phosphore. Ça continue, c'est une peu embêtant, là.

3895 Moi c'est ça qui m'embête le plus finalement, c'est que sur le terrain on se rend compte que les zones de concentration, elles s'élargissent, les zones dures qu'on connaît, là, dans la Beauce, dans la Montérégie et dans l'Assomption, elles débordent. Dans la Beauce, ça déborde dans Lotbinière et dans Bellechasse; dans la Montérégie, ça s'en va vers le contrefort de l'Estrie et vers Nicolet; et l'autre bord dans l'Assomption, ça s'en va vers Maskinongé puis vers Laval.

3900 Alors vous voyez que, moi j'appelle ça le filtre réglementaire et le filtre de la planification n'est pas du tout là, là.

3905 On continue à perpétuer, à donner, à planifier, à ne pas planifier le développement finalement, où les surplus s'accumulent et ils continuent à grossir; parce qu'actuellement, il me semble que c'est ça qu'on sent, là, sur le terrain.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3910 Concernant l'industriel, vous recommandez que le gouvernement adopte un nouveau règlement qui imposerait à certaines catégories de nouvelles industries surtout, c'est-à-dire nouvelles et existantes, l'obligation de faire des autocontrôles et l'obligation de transmettre.

3915 C'est une formule qui a été souvent dénoncée par les groupes qui ont paradé devant nous comme étant timide et non objectivée. Est-ce que, pour l'industriel, la certification n'est pas une meilleure garantie d'autant qu'elle fournit des avantages concurrentiels sur les marchés internationaux?

PAR M. HUBERT DEMARD:

3920 Bien là-dessus je pense que ce qu'on vise comme mesure dans une échéance assez rapprochée, c'est de s'en aller vers les attestations, un système d'attestations beaucoup plus généralisé. Actuellement c'est pas utilisé du tout. Je veux dire tout ça vient de 88, la base règlementaire est là depuis onze (11) ans mais c'est pas en application.

3925 Maintenant si on regarde bien globalement, d'une façon très macro, quand on parle d'aller du côté municipal, on y va essentiellement avec des subventions; quand on parle des industries, on y va avec des règlements; puis quand on est dans l'agriculture, c'est un petit peu des deux (2) là.

3930 Mais il me semble que du côté industriel, surtout dans une période économique où ça va bien dans les industries, c'est le temps d'y aller sur l'aspect réglementaire. O.k.

3935 Et la base, au niveau réglementaire, sur une échéance de quelques années, ça devrait être le système des attestations, qui permet d'évoluer à chaque cinq (5) ans, etc. Je pense que c'est ça qui est la clé, je sais pas pour quelles raisons que depuis 88, il s'est rien passé, j'ai posé la question à...

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Probablement parce que le monde pense que ça va pas bien dans l'industrie, vous, vous dites que ça va bien dans l'industrie..

PAR M. HUBERT DEMARD:

3945 Bien, je veux dire, c'est pas une période de misère pour l'industrie, c'est officiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah non?

3950 **PAR M. HUBERT DEMARD:**

3955 Ah non. Si on regarde, le milieu municipal a à peu près pas de moyen actuellement, par contre au niveau industriel, c'est quand même des périodes économiques intéressantes pour l'industriel.

3960 Mais évidemment qu'ils vont venir pleurer partout, là, mais, toute comparaison gardée, là, je veux dire si on regarde sur le plan économique, là, c'est pas - en tout cas, tout ça pour revenir à la question des attestations, c'est probablement le système, il vient du côté américain, je veux dire, on l'a pas inventé comme tel. En 88, qu'est-ce qui est arrivé, c'est justement un échange avec les gens du Wisconsin qui sont venus, on y est allé, etc., pour essayer de voir la meilleure façon d'adapter ça, et je pense que les conditions sont encore là, le système qui oblige à remettre à jour à tous les cinq (5) ans. À la fois du côté de l'industrie et du côté de l'environnement.

3965 Parce qu'il s'est passé des choses pendant cinq (5) ans, donc à ce moment-là, on a quelque chose qui évolue dans le temps, d'un côté comme de l'autre, et on a une base juridique en arrière.

3970 En tout cas, mon opinion, à ce point de vue là, c'est ça c'est le système, en fait les Américains l'appliquent à toutes les pollutions, municipales aussi, mais je pense que nous, on n'est pas tout à fait rendu là, parce l'approche québécoise par rapport aux municipalités est pas mal moins règlementaire qu'aux États-Unis, question de culture qui est différente entre les relations politiques des deux (2) paliers de gouvernement.

3975 Au niveau industriel, il y a déjà des choses de faites avec la réglementation sur les pâtes et papiers, sur les raffineries, mais on s'est arrêté là, et ça reste quand même quelque chose de statique.

3980 Alors que le système d'attestation qui est requestionné à chaque cinq (5) ans, lui est dynamique. En tout cas moi...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

 Donc l'approche règlementaire.

3985 **PAR M. HUBERT DEMARD:**

 Sur une base règlementaire pour les industries et surtout dans les périodes économiques là, intéressantes.

3990 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Et les déversements accidentels, pensez-vous que le règlement devrait prévoir des mesures préventives, déversements accidentels de diverses substances à même l'émissaire d'eaux usées?

3995 **PAR M. HUBERT DEMARD:**

 Ça, je connais moins, je connais moins. Je veux dire, on n'a pas notre ...

4000 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Vous êtes pas documenté cet aspect-là?

PAR M. HUBERT DEMARD:

4005

 Notre spécialiste des industries n'est pas là avec nous, là, si vous voulez qu'on vous réponde par écrit, on peut le faire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4010

Non ça va. On avait déjà posé la question à Saint-Félicien et on avait déjà des éléments de réponses. C'était pour confronter une petit peu les experts.

Merci.

4015

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4020

Ma question allait précisément un peu dans le secteur industriel, même si votre spécialiste n'est pas avec vous, parce que votre blâme à l'endroit du ministère de l'Environnement est assez sévère et vous n'avez pas l'air d'être très entiché de ce programme volontaire qui, pour le moment, retarde les - et là, pendant que les attestations ne sont pas émises.

4025

Ça, vous dites que c'est réservé à un nombre, à des entreprises sélectes, du moins j'aimerais que vous élaboriez là-dessus.

PAR M. HUBERT DEMARD:

4030

Bien pour l'instant, disons que c'est le chemin que le ministère a pris, c'est de s'en aller vers les pâtes et papiers, comme premières attestations; ça adonne que c'est un secteur qui est déjà réglementé, donc est-ce que ça ajouterait par dessus ça, une remise à jour à chaque cinq (5) ans des conditions.

4035

C'est probablement plus facile de commencer par ce secteur-là, puisqu'il est déjà réglementé, probablement qu'en 88, il y avait une stratégie de commencer par eux.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4040

Donc ce programme, à vos yeux, est inutile.

4045

PAR M. HUBERT DEMARD:

Bien non; je veux dire, le peu qui a été fait, d'abord ils l'ont pas mené jusqu'au bout, il y en a aucune de sortie, il y a aucune attestation.

4050

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Non mais je parle du programme volontaire, le programme pilote de coopération et de gestion.

PAR M. HUBERT DEMARD:

Ah oui, non! C'est mieux que rien, c'est mieux que rien, mais je veux dire c'est lié..

4055 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

C'est pour gagner du temps selon vous?

4060 **PAR M. HUBERT DEMARD:**

C'est pas nécessairement pour gagner du temps, mais je veux dire, on se coupe d'outils de base pour pouvoir travailler avec des intervenants économiques majeurs; si on reste au stade de négocier, c'est pas évident, je veux dire c'est loin d'être évident.

4065

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4070 Et puisqu'on est dans la région de Québec, il y a des situations comme celle qu'il y a ici à l'émissaire de la CUQ où il y a une industrie qui se greffe, mais après le traitement et, bon, c'est une industrie qui est réglementée, c'est une industrie de pâtes et papiers, comment voyez-vous ça?

4075 **PAR M. HUBERT DEMARD:**

C'est sûr que le règlement lui, que ces règlements-là qui statuent sur des technologies uniformes pour tout le monde, ils ont le problème de s'adapter aux conditions; je veux dire le même déversement, s'il était dans le lac Saint-Jean, il créerait encore quelque chose de bien supérieur comme conséquence.

4080

Ça c'est sûr que la réglementation, normalement, ces règlements-là qui sont uniformes partout, c'est supposé être le minimum, d'accord, donc il faut aller un petit peu plus loin après pour appliquer des règles en fonction du milieu récepteur.

4085

Mais, je pense que, d'après ce que je comprends, là, c'est resté bloqué, c'est resté bloqué au niveau minimum et il faut passer à la deuxième vitesse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4090

On arrête là, les gars, pas par indifférence, c'est parce qu'on recommence à sept heures et demie (7 h ½).

4095 Merci beaucoup! Si on veut être encore capable de poser une question, on serait mieux d'arrêter. Merci.

4100

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 NOVEMBRE 1999
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4105

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.